

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 8 AOÛT 1989



M. Joe Clark a rencontré hier le premier ministre australien, M. Bob Hawke.

L'Afrique du Sud se bute à Joe Clark au comité ministériel du Commonwealth

Canadian Press
CANBERRA

Joe Clark s'oppose à ce que l'ambassadeur d'Afrique du Sud en Australie se présente devant les ministres des affaires étrangères du Commonwealth, réunis dans la capitale du Commonwealth d'Australie, soulignant que le but de cette réunion est d'entendre les revendications de personnes « trop souvent réduites au silence ».

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a rejeté cette requête après avoir déclaré, hier, qu'il regrette que l'Afrique du Sud ait empêché un activiste anti-apartheid de venir exposer son point de vue lors de cette conférence de trois jours, qui a débuté hier et dont M. Clark est le président.

Les ministres désiraient entendre Aghar Cachalia, trésorier du Front démocratique uni, mais le gouvernement sud-africain a émis un ordre de détention à son endroit. Avec ses deux millions de membres, le Front représente la plus importante coalition anti-apartheid d'Afrique du Sud.

M. Clark a déclaré hier aux journalistes qu'il avait rejeté une requête de David Tothill, ambassadeur d'Afrique du Sud en Australie, qui désirait comparaître comme témoin devant le comité ministériel. M. Tothill a fait paraître samedi dernier dans un quotidien australien un article dans lequel il demandait en substance au Commonwealth de cesser de s'ingérer dans les affaires internes de l'Afrique du Sud.

Les représentants de plusieurs groupements se sont fait entendre hier devant le comité,

notamment ceux du Congrès national africain, voué à l'éradication du gouvernement par les Blancs en Afrique du Sud; ils ont réclamé une intensification des sanctions économiques contre Pretoria.

M. Clark a admis hier, devant les journalistes, que les pressions devaient être maintenues pour amener le gouvernement sud-africain à renoncer à l'apartheid. Mais il a souligné en même temps que le Commonwealth ne pouvait faire beaucoup plus que d'exercer les sanctions économiques dont ses membres sont convenus lors des deux réunions précédentes, tenues en 1985 et 1987. « Nous n'avons pas les moyens d'engendrer à nous seuls des changements importants en Afrique du Sud, a-t-il dit. Tout ce que nous pouvons faire, c'est encourager les autres pays à suivre notre exemple ».

Pierre Paradis à nouveau candidat

Presse Canadienne
BEDFORD

Mettant fin à plusieurs semaines de suspense et de spéculations, le ministre Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, a annoncé, hier, qu'il poursuivra sa carrière politique.

Dans un communiqué laconique livré par son attachée de presse, Sylvie Marier, le ministre sortant des Affaires municipales promet que, pour une quatrième fois, il sera candidat du Parti libéral dans sa circonscription lors de la prochaine assemblée d'investiture, qui aura lieu, lundi soir, à Cowansville.

Sa décision n'aurait pas été facile à prendre: « Bien que des raisons personnelles, d'ordre familial surtout, m'incitaient à me retirer, je continue en politique », écrit-il succinctement, avant de préciser que « la défense des intérêts » de sa circonscription « et les défis nouveaux qui se posent au Québec » le poussent à retourner dans l'arène.

Michel Leduc de retour

Député de la circonscription de Fabre de 1981 à 1985, Michel Leduc sera candidat à l'investiture du Parti québécois, le 19 août. Bruno Trudelle, qui avait annoncé précédemment sa candidature, a confirmé, dans une lettre adressée au président du comté, M. Michel Maher, qu'il se ralliait à M. Leduc.

Michel Leduc est membre du PQ depuis 1970. Dans le comté de Laval, il a été président, puis candidat aux élections de 1976. Élu député du comté de Fabre en 1981, il a rempli les fonctions d'adjoint parlementaire des ministres de l'Éducation (1982 à 1984) et des Relations internationales (1984 à 1985).

L'inauguration hâtive d'un nouvel édifice de Canadair témoigne de l'imminence d'élections

MARIO FONTAINE

Le premier ministre Bourassa ne laisse rien au hasard. Il a en effet inauguré hier un nouvel édifice de Canadair situé dans son propre comté de Saint-Laurent, une semaine après avoir annoncé la création d'un parc de haute technologie à être implanté également dans sa circonscription.

Le chef libéral se défend toutefois d'acheter des votes: « Tout ce que je ferai dans les prochains jours et semaines sera considéré comme électoraliste », de philosopher M. Bourassa.

Battu dans Mercier en 1976 et dans Bertrand neuf ans plus tard, il a bien l'intention de faire mentir le proverbe *jamais deux sans trois*. Comprenant un fort contingent d'anglophones et d'allophones, la circonscription de Saint-Laurent lui semblait du reste acquise jusqu'à l'adoption, en décembre dernier, de la Loi 178 sur l'affichage.

Cette loi a soulevé l'ire des anglophones, et une nouvelle formation politique, le Parti Égalité, promet de faire une chaude lutte à M. Bourassa lors des élections qui pourraient fort bien être déclenchées demain. L'inauguration hâtive des locaux de Canadair, manifestement encore en voie d'aménagement, témoignait hier de l'imminence de la joute électorale.

C'est dans ses bureaux de Saint-Laurent que la filiale de Bombardier concevra son jet régional, appelé RJ. Un investissement initial de \$83 millions, combiné à l'expansion de l'usine de Dorval et à la modernisation des installations de Saint-Laurent, représentera une somme de quelque \$275 millions d'ici cinq ans.

« Les entreprises les plus dynamiques au Québec actuellement sont les entreprises tournées vers l'avenir », a assuré le



Les locaux où le jet régional de Canadair sera conçu ont été inaugurés hier, en présence du président du syndicat de Canadair, Norm Cherry (à gauche), du président de Bombardier, Laurent Beaudoin, et du premier ministre Robert Bourassa.

PHOTO RENÉ PICARD La Presse

premier ministre après que le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, eut expliqué que la construction du jet régional occupera à elle seule 350 ingénieurs.

À ce jour la compagnie a reçu un total de 116 commandes et options pour cet appareil capable de transporter 50 passagers sur une distance de 2 750 kilomètres. Le vol inaugural est prévu pour le milieu de 1991, et les premières livraisons pour le deuxième trimestre de 1992.

M. Beaudoin s'est félicité, hier, de la participation financière du Québec au projet. Une contribution porteuse d'avenir puisque, selon ses prévisions, les groupes aéronautique et défense

de la compagnie verront leurs effectifs passer de 6 100 employés à 9 000 d'ici 1994.

Les départs, les BPC...

Particulièrement heureux de voir les investissements se multiplier dans Saint-Laurent, l'un des comtés les plus dynamiques au Canada, M. Bourassa s'est par ailleurs montré confiant quant aux principaux dossiers dans l'actualité. La décision du tiers de ses ministres de ne pas se représenter lui apparaît ainsi compréhensible, compte tenu des questions de principe évoquées par les uns, de l'usure du temps chez les autres. Des départs qui, fait-il valoir, permettront un renouvellement du cabinet.

La saga des BPC? Les lois britanniques et internationales seront respectées, assure le premier ministre, confiant que le cargo soviétique qui les amène vers la Grande-Bretagne ne reviendra pas à son point de départ.

Certains points d'interrogation subsistent toutefois, telle la présence du syndicaliste Norm Cherry comme candidat libéral dans l'Acadie. M. Cherry était aux côtés de M. Bourassa hier, à titre de président des syndicats de Canadair. Mais il n'a pas encore pris de décision ferme. Il semble que sa candidature pourrait être contestée par un ancien président de l'association de comté.

Les autochtones en appellent à la reine

Presse Canadienne
LONDRES

Un groupe de chefs de nations autochtones du Manitoba s'est présenté au Palais de Buckingham, hier, pour remettre à la reine Elizabeth une lettre. Les autochtones veulent que la souveraine intercède auprès du gouvernement canadien pour qu'ils puissent obtenir une éducation post-secondaires sur leurs réserves.

« Nous, les premières nations du Manitoba, appuyées par les autres premières nations de tout le Canada, demandons avec empressement à Sa Majesté la Reine de nous appuyer dans la revendication de nos droits sacrés énoncés dans nos traités », écrivent les chefs manitobains Pascal Bighetti et Franklin Abraham dans la lettre.

La missive a été remise à un secrétaire de la reine à l'entrée du palais de Buckingham. « Nous agissons en conséquence quand la reine aura pris connaissance de la lettre », a dit le porte-parole du palais.

Ce dernier, qui selon la tradition a demandé l'anonymat, a déclaré que la reine n'était pas au palais, mais que la lettre lui parviendrait avec son courrier officiel à bord du yacht « Britannia ».

Quand on lui a demandé si la reine lirait cette lettre, le porte-parole a répondu: « Sans aucun doute que oui ».

Les chefs autochtones sont toutefois conscients que le litige ne peut être réglé que par Ottawa et non par Londres ou la reine. Par contre, ils sont d'avis que la couronne britannique a la responsabilité morale de faire respecter les traités signés par elle avec leurs ancêtres. « Nous sommes persuadés que la reine peut porter notre message », ont-ils dit.

La Cour suprême se penche aujourd'hui sur l'affaire Daigle-Tremblay

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Chantal Daigle demandera ce matin à la Cour suprême du Canada de casser l'injonction qui l'empêche de se faire avorter.

Cette cause, qui revêtait un caractère strictement privé au départ, s'est depuis transformée en véritable débat public. En effet, trois groupes opposés à l'avortement et trois groupes partisans du libre-choix s'affrontent devant la Cour suprême.

La cause a également pris une tournure constitutionnelle, puisque le gouvernement du Canada a décidé d'intervenir devant le tribunal pour protéger son droit de légiférer en matière d'avortement.

L'affaire Daigle a commencé par une histoire d'amour entre une jeune femme de 21 ans, Chantal Daigle, et Jean-Guy Tremblay, âgé de 25 ans. La relation s'est cependant rapidement détériorée.

Dans le mémoire qu'elle a déposé à la Cour suprême, Mme Daigle a affirmé que Jean-Guy Tremblay devenait de plus en plus agressif, et qu'il l'avait jetée sur le plancher même s'il la savait enceinte. Il l'aurait même prise à la gorge, forçant la jeune femme à trouver refuge chez le propriétaire de son appartement.

Dans son mémoire, M. Tremblay a simplement déclaré que Chantal Daigle l'avait quitté « à la suite d'une brouille ».

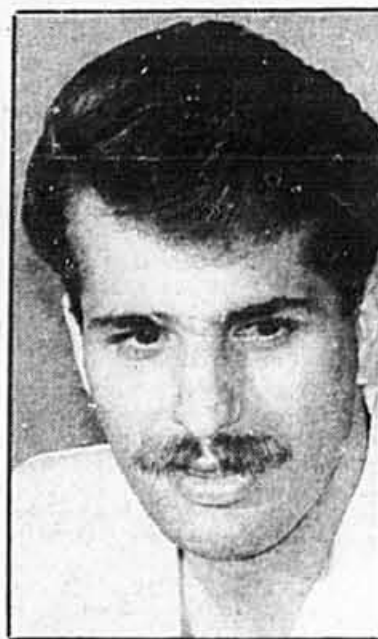
En acceptant d'entendre d'entendre l'appel de Chantal Daigle, la Cour suprême a accepté d'entendre les arguments de six groupes de pression et des Procureurs généraux du Canada et du Québec.

L'avocat de Jean-Guy Tremblay, Me Henri Kélada, a affirmé dans son mémoire que le Code civil du Bas-Canada reconnaissait une personnalité juridique au fœtus.

L'avocat de Chantal Daigle, Me Daniel Bédard, a cependant rappelé que cette personnalité juridi-



Chantal Daigle



Jean-Guy Tremblay

que était assortie d'une condition: que le fœtus naisse vivant et viable.

Me Kélada a soutenu que la

même la Cour d'appel du Québec avait rejeté cette affirmation.

Il a ajouté que même si ce droit existait, il faudrait le subordonner aux droits fondamentaux de la femme enceinte.

L'avocat de Jean-Guy Tremblay a finalement avancé que, compte tenu du stade avancé de sa grossesse et de l'absence d'une atteinte à sa sécurité, Chantal Daigle ne pouvait mettre un terme à sa grossesse.

Me Bédard a soutenu de son côté qu'en droit civil, personne ne pouvait obliger un être humain à subir un état qui allait à l'encontre de sa sécurité physique et de sa liberté de conscience.

Droit de veto

« Accorder une injonction à M. Tremblay équivaut à lui octroyer sur la personne de Mme Daigle un droit de veto », a-t-il déclaré.

Il a soutenu que si la Cour suprême maintenait le jugement de la Cour d'appel, les tribunaux se trouveraient à remplacer les comités d'avortements thérapeuti-

ques écartés par le jugement Morgentaler.

Les trois groupes pro-choix qui pourront intervenir aujourd'hui, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, l'Association canadienne des libertés civiles et le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, ont présenté des arguments semblables dans leurs mémoires.

Les trois groupes pro-vie, l'Association des médecins du Québec pour le respect de la vie, la Coalition pour la vie et REAL Women, ont plutôt insisté sur l'importance qu'il y avait à protéger le fœtus.

Les gouvernements du Canada et du Québec, eux, débattent d'une question plutôt accessoire. Le gouvernement fédéral a soutenu que les lois provinciales ne pouvaient être interprétées de façon à interdire l'avortement, puisque cette question relevait de la juridiction fédérale. Le Québec a répliqué que la législation considérée par la Cour d'appel du Québec pour rendre son jugement n'empêchait aucunement sur la compétence du gouvernement fédéral.

LES CPG SNF: UNE VALEUR SÛRE

LES CPG SNF: UNE VALEUR SÛRE

1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS
10 ³ / ₄ %	10 ¹ / ₂ %	10 ¹ / ₄ %	10%	10%
1/4 %				
DE PLUS SI VOUS AVEZ ATTEINT 60 ANS				
(Minimum: 5 000 \$) Taux sujets à changement sans préavis.				

La SNF offre ce que les investisseurs avisés recherchent d'abord et avant tout: des taux concurrentiels, un niveau d'investissement très flexible (à compter de 500 \$), une sécurité garantie... et une connaissance des besoins des gens d'ici qui remonte à plus de 70 ans. Profitez-en.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Libérez-vous!
Confiez-nous votre avenir

SNF

MEMBRE DU GROUPE MFQ

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
425, bd de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5
(514) 844-2050 1-800-361-8625

AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE 70 ANS

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Les infirmières dans l'illégalité

«Qui trop embrasse mal étreint.»

Les 40 000 infirmières de 425 centres hospitaliers au Québec, membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), risquent de nager dans la plus pure illégalité tout en recommençant à tenir les malades en otage.



Déjà, depuis la fin de semaine, une douzaine d'établissements ont été touchés par le refus des infirmières de faire des heures supplémentaires dont les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Valleyfield et St-François-d'Assise à Québec. Selon le Conseil des services essentiels, qui a déjà statué sur le sujet lors de la première vague de moyens de pressions, il s'agit là d'un geste illégal parce que l'action est concertée.

A compter d'aujourd'hui et jusqu'au 24 août, les infirmières se prononcent sur l'opportunité de déclencher une grève générale d'ici la fin du mois pour forcer le gouvernement à accepter leurs demandes. Un tel arrêt de travail serait aussi illégal parce que, en recourant immédiatement à la grève, le syndicat brûlerait l'étape obligatoire de la médiation, laquelle repousse de trois mois le droit de grève.

Deux gestes illégaux en perspective!

L'attitude de l'exécutif de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, qui recommande la grève générale après avoir lui-même accepté les offres gouvernementales, est tellement bizarre qu'il faut se demander s'il n'y a pas anguille sous roche.

Debordée, la direction de la fédération syndicale ne souhaite-t-elle pas, en secret, que le gouvernement s'impatiente et qu'il impose un décret qui régira les conditions de travail des infirmières pour les trois prochaines années? Une telle stratégie est courante de la part des syndicats du secteur public. Le gouvernement porterait l'odieux de la décision et les élus syndicaux deviendraient des victimes du rouleau compresseur de l'État. Quel beau scénario en période de crise à l'intérieur des troupes.

Et pourquoi les responsables de la fédération laissent-ils libre cours à la reprise des moyens de pression sur le dos des malades, à ce moment-ci, alors que les dirigeants du syndicat ne sont même pas retournés à la table de négociation? Avant de forcer la main aux négociateurs patronaux, encore faut-il que ceux-ci sachent en détail ce que veulent maintenant les infirmières, non?

Qu'on le veuille ou non, la fédération syndicale ne peut se remettre en quelques semaines de ses déchirements internes et de la rebuffade cinglante des membres à l'égard de son comité

de négociation. Les dirigeants cherchent par tous les moyens, même les plus extrêmes, à se sortir de l'impasse et à réactiver l'appui des membres.

Le malheur, c'est que toute cette stratégie se bâtit sur le dos des patients des centres hospitaliers qui se voient refuser ou retarder une hospitalisation ou une intervention chirurgicale en raison du boycottage des infirmières.

Au moment où les infirmières entreprennent un vote d'acceptation ou de rejet du recours à la grève générale illégale d'ici la fin d'août, est-il déjà trop tard pour suggérer aux parties de revoir les clauses salariales, à partir de l'enveloppe budgétaire déjà déposée par le gouvernement? Un réaménagement est sans doute possible pour devancer le rattrapage prévu en 1991 à 1990 ou 1989, quitte à réduire les offres pour les deux prochaines années.

Les infirmières, rappelons-le, constituent un cas d'exception dans l'ensemble des négociations de la fonction publique. Mais elles ne doivent pas abuser outre-mesure de leur force de pression.

Une grève générale illégale justifiera le gouvernement d'imposer un retour au travail et des peines sévères aux récalcitrantes.

Claude MASSON

La peau de l'ours

La transformation que connaît l'Union soviétique est un signe certain que le marxisme-léninisme n'est pas une théorie de gouvernement valable. A l'Ouest, on en conclut volontiers que le capitalisme sort vainqueur dans sa longue lutte contre le communisme ou, pour faire plus savant, que l'économie de marché l'emporte sur l'économie planifiée. Cette simplification masque l'évolution peu connue et mal comprise des pays communistes.



Nous pouvons nous réjouir de ce qui s'y passe mais il ne faut pas crier victoire et nous comporter comme si nous étions maîtres d'une situation que nous comprenons à peine.

Il est particulièrement troublant de lire cette opinion de la columniste Flora Lewis du *New York Times*: «Il n'y a plus de menace communiste pour le reste du monde.» Quelques mois après les massacres de Beijing et de Lhassa, il conviendrait d'être moins catégorique. Mme Lewis continue: «Malgré les terreurs, le système (communiste) a donné des standards de respect et d'honnêteté sociale et d'honneur dans le travail, même s'ils étaient très bas.» En réalité, ils ont été si bas que mieux vaut ne pas en parler du tout.

Ce genre de raisonnement, à l'Est comme à l'Ouest, simplifie faussement les problèmes en faisant croire à un rapprochement inéluctable entre les deux systèmes. Cette vision est, au mieux, chimérique et, au pire, une façon peu subtile d'imposer nos méthodes et nos critères aux pays communistes.

En fait, notre seul intérêt dans l'évolution des pays communistes est d'encourager l'éclosion de systèmes de gouvernement qui respectent pleinement les droits civiques des citoyens. Nous avons, bien sûr, intérêt à ce qu'ils adoptent des systèmes économiques qui se rapprochent du nôtre, mais l'important est que les Soviétiques, les Chinois, les Polonais et autres peuples de l'Est choisissent librement le système qui leur convient. La plupart des partis communistes misent sur notre compréhension et sur notre aide pour mener à bien leurs réformes. Cela ne nous donne aucun droit d'influencer les événements, outre que celui d'insister sur le respect des droits fondamentaux.

Frédéric WAGNIÈRE

LE CENDRES DU LIBAN



DROITS RESERVES

La boîte aux lettres

Un jugement répressif, rétrograde, inadmissible

JOCELYNE LAMOUREUX

L'auteure s'exprime ici au nom du conseil d'administration de la Ligue des droits et libertés.

Le dernier jugement de la Cour d'appel du Québec maintenant l'injonction qui interdisait à Chantal Daigle d'interrompre volontairement sa grossesse constituerait un précédent unique au pays, voire même en Occident. Peut-être juridiquement en est-il ainsi mais force est de reconnaître qu'il n'en est pas de même au niveau socio-historique et personnel pour les femmes. En effet, la contrainte à la maternité, la violence faite aux femmes les forçant à enfanter contre leur gré pèse malheureusement d'un poids très lourd dans l'oppression spécifique des femmes.

Le libre choix de la maternité tant, entre autres, du point de vue de l'éducation sexuelle, que de l'accès à une contraception sûre ou encore que de la criminalisation de l'avortement n'a émergé que très tardivement de siècles d'obscurantisme et d'arbitraire. Ces victoires sont à l'évidence fragiles...

Pour la Ligue des droits et libertés (LDL), le récent jugement de la Cour d'appel est inadmissible parce que répressif, rétrograde et relevant d'une témérité juridique irresponsable.

Contrainte inacceptable

Il est en effet inacceptable dans une société libre et démocratique d'imposer par la contrainte une maternité non désirée à une femme. Comment en effet accepter à l'encontre de la Loi constitutionnelle et des Chartes des droits et libertés qui garantissent le droit à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité des femmes, l'imposition par injonction du devoir (il s'agit selon Monsieur le juge Yves Bernier

de «la règle de la nature») d'enfanter.

Nous n'avons pas affaire ici qu'à des mesures autoritaires et coercitives inacceptables. Une telle contrainte équivaut, à notre avis, à nier aux femmes enceintes le statut de personne. On ne peut que constater, à l'instar de Madame la juge Wilson dans l'arrêt R.C. Morgentaler (1988) que «la femme est littéralement traitée comme un moyen, un moyen pour une fin, qu'elle ne désire pas et qu'elle ne contrôle pas.» Or, cette instrumentalisation du corps des femmes, cette appropriation de leurs fonctions reproductives contre leur volonté illustre et alimente une forme de droit de propriété patriarcale non seulement sur l'enfant conçu non-né mais sur la femme qui le porte.

Il est selon nous à cet égard significatif que ce sont des droits de transmission de la propriété qui sont en cause dans l'argumentation de Monsieur le juge Marcel Nichols sensée prouver que le fœtus possède une identité juridique et qu'à ce titre son droit à la vie primerait sur les droits de la femme enceinte qui le porte: «l'existence de droits patrimoniaux permet de présupposer la reconnaissance du même droit à la vie» (p. 9, de son opinion juridique).

Cette négation du droit des femmes au contrôle de leurs fonctions reproductives par le biais d'une contrainte à l'enfantement non désiré constitue pour la femme enceinte un déni du droit à l'intégrité de sa personne, à son droit à la vie et à la sécurité pourtant garantis dans la constitution et les Chartes.

Les femmes enceintes connaissent ironiquement, la séquence inversée des garanties dont ont joui historiquement les hommes: libertés fondamentales, droits civils et politiques, droits sociaux et économiques. Les femmes enceintes qui ne s'appartiennent pas, qui ne contro-

lent pas leur propre corps ont encore à lutter pour leur droit à l'intégrité physique et morale, leur droit à la sécurité et à la vie. Ce sont des libertés fondamentales dont elles n'ont pas encore la garantie sûre.

Les juges de l'opinion majoritaire ont estimé que Chantal Daigle était une jeune femme en santé dont la sécurité n'était pas menacée. Or cette dernière, dont la liberté de conscience et de parole ont si peu de poids aux yeux des hommes de loi, affirmait en affidavit qu'elle avait laissé un conjoint et un environnement violent, que son âge et sa situation sociale ne lui permettaient pas d'avoir un enfant de cet homme abuseur, et que de mener à terme cette grossesse lui causerait «un tort psychologique et moral irréversible pour l'avenir.»

Trois hommes de loi faisant fi de la principale intéressée, se sont «en pater familias» substitués en quelque sorte aux anciens comités thérapeutiques composés de trois médecins (procédure édictée à l'article 251 C du Code criminel), qui dans l'arrêt R.C. Morgentaler (1988) ont été jugés des limites déraisonnables à l'interruption de grossesse, un déni de droit à l'avortement pour les femmes qui y avaient droit, une menace au droit fondamental de la femme enceinte quant à la liberté, la santé et la sécurité de sa personne. Au pouvoir médical inquisiteur se substitue donc le règne de l'arbitraire juridique.

Monsieur le juge Marcel Nichols prétend que la sécurité de Chantal Daigle n'est pas en cause, qu'il s'agirait plutôt de sa liberté à laquelle il faudrait mettre des freins comme si cette jeune femme était une irresponsable. Chantal Daigle invoque son droit à la sécurité, n'en déplaise au juge.

Ce droit à la sécurité de la personne inclut les atteintes à l'intégrité psychologique. La Commis-

sion de réforme du droit du Canada dans un document de travail sur les Crimes contre le fœtus (1989) affirme: «Aucune femme ne devrait être contrainte par la loi à poursuivre une grossesse qui, à coup sûr, portera gravement atteinte à la qualité de sa vie.» (p. 43)

À la suite de ce jugement de la Cour d'appel du Québec, non seulement la femme enceinte ne s'appartient-elle plus, son corps devenant une usine reproductrice, non seulement sa parole et celle du médecin devant procéder à l'interruption de grossesse sont nulles et non avenues, mais la prétention d'un tiers, en l'occurrence le géniteur reconnu, prévaut sur celle de la mère.

Ce qui inquiète la LDL c'est le harcèlement judiciaire dont sont l'objet depuis quelques mois les femmes enceintes de la part de conjoints ou d'ex-conjoints et auxquels donnent appui des propos comme ceux de Monsieur le juge Yves Bernier: «Lorsque les intérêts de la mère sont contraires à ceux de son enfant non encore né (...) c'est sans contredit au père que revient en premier lieu le droit (...) de s'opposer à l'avortement.» Encore là, les femmes ont une douloureuse histoire d'avoir été classées dans les régimes d'incapacité, maintenant sous la juridiction de l'autorité paternelle au foyer et les soi-disants droits du père de forcer la mère à ne pas mettre fin à sa grossesse sont des plus préoccupants.

Dans le cas précis qui nous occupe un homme abusant présumément physiquement et psychologiquement d'une femme et étant des plus incertains et contradictoires sur son désir et sa capacité de garder un enfant réussit à forcer une femme à porter un fœtus à terme contre son gré. Cela nous paraît très choquant. De plus, ce qui nous étonne au plus haut point c'est que les juges de l'opinion majoritaire dans leur évaluation de la balan-

ce des inconvénients ne mesurent pas, pour maintenir l'injonction, les inconvénients causés à l'intime Jean-Guy Tremblay et à la plaignante Chantal Daigle comme il se doit. Mais ceux causés au fœtus et ceux causés à la mère qu'ils minimisent.

Témérité juridique irresponsable

Outre la contrainte à l'enfantement non désiré, la LDL s'interroge sur plusieurs des questions de droits en litige et est consternée de la témérité irresponsable des «précédents» historiques revendiqués.

Tout d'abord la vague de requêtes présentées depuis quelques mois par des ex-conjoints au nom de leur prétention à la paternité devant les tribunaux en vertu du droit civil nous apparaît être une nouvelle stratégie — vu la conduite des requêtes en droit criminel depuis l'appel Morgentaler — dans la guérilla judiciaire entourant le droit des femmes au contrôle de leurs fonctions reproductives. Nous partageons l'opinion minoritaire de Madame la juge Tourigny à l'effet que si la procédure des comités thérapeutiques constituait des limites déraisonnables au droit à la sécurité des femmes enceintes devant interrompre volontairement leur grossesse, le recours à des injonctions privant systématiquement les femmes de la possibilité d'avorter dans des délais souvent cruciaux pour leur santé et la sécurité est d'autant plus restrictif et viole des droits fondamentaux de la mère.

La procédure de l'injonction est, dans le cas qui nous occupe, encore plus permissive et abusive que celle des comités thérapeutiques et tout à fait inappropriée quand son en cause des droits fondamentaux et des décisions personnelles si cruciales. (...)

On aurait devant nous affaire à un jugement «historique». Or,

la LDL éprouve beaucoup de réserve à conclure à une apparence sérieuse de droit dans ce jugement qui a par ailleurs, comme conséquence de suspendre les droits fondamentaux d'une femme enceinte, d'accorder le statut extensif de personne à un fœtus et de légitimer la requête d'un géniteur de forcer contre sa volonté une femme à enfanter.

De tous temps les femmes ont dû prendre la troublante décision d'avorter. Elles l'ont longtemps fait dans la clandestinité (avec ses drames et ses tragédies particulièrement pour les plus démunies socialement et économiquement) risquant la stérilité, la septicémie et trop souvent la mort.

Jamais elles ne retourneront à ces époques encore récentes. Beaucoup d'entre elles ont ressenti humiliation, chagrin et colère en apprenant, abasourdies, le jugement de la Cour d'appel du Québec. Plusieurs milliers d'entre elles avec leurs enfants et les hommes qui les soutiennent ont aussitôt, à peine vingt-quatre heures plus tard, fait résonner de leurs pas et de leurs paroles déterminées les rues de plusieurs villes à travers le Canada.

Face au risque de guérillas judiciaires, d'injonctions abusives, de criminalisations inadmissibles, de retour forcé à l'illégalité, au septicisme et cynisme à l'égard de l'appareil juridique ou de soumission craintive mais non respectueuse à des ordonnances outrancières, le Parlement canadien et la Cour suprême doivent baliser l'espace des aménagements confirmant aux femmes un statut non plus aléatoire de liberté et d'égalité, et de respect de leur intégrité physique et morale. Si tous les grands gains pour l'égalité, la liberté et la justice aboutissent chez les législateurs et les magistrats ils n'en sont pas moins le résultat d'éducation, de débats, de mobilisations. Les droits sont plus que le droit.

Lech Walesa tente de former un gouvernement de coalition excluant les communistes

d'après AFP et Reuter
VARSOVIE

Lech Walesa, le président de Solidarité, a jeté hier un bâton dans la fourmilière politique en proposant à deux petits partis, inféodés de longue date au pouvoir, de former un gouvernement de coalition sans le Parti ouvrier unifié polonais (POUP-communiste).

« La seule solution politique à l'heure actuelle est la formation d'un conseil des ministres reposant sur une coalition de Solidarité, du Parti paysan unifié (ZSL) et du Parti démocrate (SD) », a-t-il déclaré dans un communiqué.

L'éventualité d'une telle coalition, noté-on, constitue une épée de Damoclès pour le POUP qui ne dispose plus, à lui seul, de la majorité absolue au parlement où il ne réunit que 173 députés contre 161 à l'opposition, sur un total de 460 parlementaires. Le ZSL et le SD détiennent respectivement 76 et 27 députés.

L'ouverture du prix Nobel de la paix n'est pas sans raison d'être, fait-on remarquer. Après leur affligeante défaite aux législatives de juin dernier dans le sillage du POUP, les Paysans et les Démocrates recherchent leur propre voie en s'attachant de leurs alliés d'hier.

Nombre d'entre eux, notamment les Démocrates, avaient fait leur la thèse proposée récemment par Adam Michnik, le théoricien de l'opposition, voulant que le président de la république sorte des rangs du POUP et le premier ministre de ceux de Solidarité.

La conception de former une coalition Solidarité-ZSL-SD avait d'ailleurs déjà été évoquée la semaine dernière à la veille de l'investiture par la Diète du nouveau premier ministre, le général Czeslaw Kiszczak, ministre de l'Intérieur et membre du Bureau Politique du POUP.

On avait appris dans les couloirs du parlement que près de 60 députés sur les 76 affiliés au ZSL, dont son chef Alexandre Bentowski, avaient envisagé de ne pas accorder leur confiance au chef de l'exécutif. Ils avaient tendu la main à leurs collègues de l'opposition pour faire bloc ensemble contre le général Kiszczak. Finalement, ils se sont laissés « convaincre » par leurs « frères » communistes à l'issue d'une houleuse réunion à huis clos.

Walesa indique dans son document que la « désignation » par le président de la République, le général Wojciech Jaruzelski, du général Kiszczak comme chef de l'exécutif montre que le POUP entend « conserver le monopole » du pouvoir. « Ceci ne fait qu'approfondir la méfiance de la population et confirme ses doutes concernant la réalité du changement et l'espoir d'un futur différent ».

L'ouverture de Lech Walesa intervient alors que le général Kiszczak est actuellement en consultation avec tous les acteurs de la scène politique nationale pour former son gouvernement. On croit savoir à ce propos qu'il éprouve de sérieuses difficultés, nombre d'adhérents du ZSL et du SD lui refusant leur confiance. Pour leur part, les élus de Solidarité sollicités ont tous rejeté l'offre qu'il leur a faite de faire partie de son cabinet.

Les importantes augmentations de prix des denrées alimentaires de première nécessité appliquées depuis le 1er août n'ont fait qu'approfondir la grogne au sein d'une population dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader à un rythme vertigineux. A preuve, les très nombreuses grèves qui ont éclaté depuis par intermittence, dont hier des ouvriers des télécommunications à Poznan. Lech Walesa n'a pas hésité à en rejeter la responsabilité sur le POUP.

Le sommet centraméricain conclut un accord pour liquider la contra

d'après AFP, UPI, AP et Reuter
TELA (Honduras)

Un plan de démobilisation des contras a été adopté hier à TELA au Honduras par les présidents centraméricains réunis en sommet. Ce plan doit en principe conduire à la dissolution complète des unités de guérilla des rebelles anti-sandinistes avant la fin de l'année en cours.

Le sommet centraméricain s'est également terminé sur un appel au dialogue et au cessez-le-feu entre la guérilla et le gouvernement salvadorien.

Les « combattants de la liberté », qui ont été appuyés pendant huit ans par Washington dans leur lutte contre le régime sandiniste de Managua, ont, selon le nouvel accord, le choix entre la réinsertion au Nicaragua et une réinstallation dans un pays tiers qui les accueillerait.

Selon l'accord conclu par les cinq pays centraméricains — Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua — le mécanisme de « démobilisation », rapatriement ou réinstallation de la guérilla nicaraguayenne reste néanmoins « volontaire ». Le plan sera très largement pris en charge par des organisations internationales.

Les contras, au nombre de 10 000 à 13 000 hommes en armes, auxquels s'ajoutent environ 30 000 membres de leur famille, sont pour la plupart installés dans des camps dans le sud du Honduras, le long de la frontière du Nicaragua voisin.

Une Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) doit être créée, dans un délai d'un mois, par les secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA); elle aura notamment pour tâche de vérifier que les conditions seront remplies au Nicaragua pour garantir aux contras désarmés la possibilité de « s'incorporer pleinement à la vie civile ».

Le processus de démantèlement des camps devrait être achevé, selon la déclaration de TELA, au plus tard 90 jours après la constitution de la CIAV, c'est-à-dire avant la mi-décembre. Le président américain George Bush avait souhaité que les contras restent en état de combattre au moins jusqu'à la tenue des élections prévues au Nicaragua le 25 février prochain.

La CIAV devra rechercher les



Apposant leur signature à l'accord, dans l'ordre habituel, les cinq présidents: Vinicio Cerezo du Guatemala, Oscar Arias du Costa Rica, Jose Azcona du Honduras, Alfredo Cristiani du Salvador et Daniel Ortega du Nicaragua.

ressources financières, importantes, qui seront nécessaires au déplacement et à la réinstallation des anciens « combattants de la liberté ».

Les États-Unis n'avaient pas exclu, avant le sommet de TELA, qu'une partie de l'aide humanitaire qu'ils continuent de verser aux rebelles, en vertu d'un accord conclu au Congrès, puisse être « convertie » en aide à la réinstallation.

Après avoir visité les camps et établi les liaisons avec les pays d'accueil, la CIAV sera chargée de recevoir les armes des contras et tous les équipements guerriers. Elle devra par la suite vérifier le démantèlement effectif des camps.

Le gouvernement sandiniste s'engagerait, aux termes de l'accord, à établir des postes-frontière spéciaux où les anciens contras recevront une documentation leur « assurant le plein exercice de leurs droits de citoyens ».

Pour faciliter la réinsertion de ceux qui voudront se réinstaller au Nicaragua, le projet prévoit la création, par la CIAV, de centres d'accueil et de suivi des anciens combattants et de leurs familles. Le texte prévoit la possibilité de cession de terres et d'aides écono-

miques de la part du gouvernement sandiniste.

La CIAV sera également chargée, « aussi longtemps qu'elle le jugera utile », d'effectuer des visites périodiques aux contras réins-

talles dans le pays pour vérifier que les engagements du gouvernement ont été effectivement tenus, toutes les remarques à ce sujet devant faire l'objet de rapports remis aux présidents des cinq pays de l'isthme.

Arafat tente de freiner l'aile dure du Fatah

d'après AFP et Reuter
TUNIS

Une atmosphère tendue régnait hier sur les travaux du cinquième Congrès général du Fatah, principale organisation palestinienne, alors que son chef, M. Yasser Arafat, tentait d'empêcher l'adoption d'une position dure, notamment au sujet des opérations militaires dirigées contre Israël hors des territoires occupés.

En raison de ces désaccords, la clôture du congrès a été repoussée d'une journée. Les délégués doivent également préparer les élections au comité central du mouvement.

Selon des sources palestiniennes, les débats d'hier ont été « très vifs » et portaient essentiellement sur deux documents, le rapport militaire et le statut interne.

Dans ce contexte, l'élection d'un comité central et du conseil révolutionnaire se déroulera sans doute aujourd'hui. L'opération de vote qui engage plus de 1 200 délégués nécessitera plusieurs heures.

Les délégués palestiniens sont réunis à Tunis depuis jeudi dernier et devaient initialement achever leurs travaux hier.

Selon certaines indications, les discussions portent tant sur des questions de fond que de forme et visent à apporter des « retouches » aux projets de résolutions présentés par les commissions spécialisées.

Parmi les questions débattues figure notamment celle de la lutte armée et de l'avenir d'Al-Assifa, branche militaire du Fatah.

Si le principe de la lutte armée est admis unanimement par les congressistes comme un des moyens légitimes de la lutte palestinienne, nombre d'entre eux doutent de l'opportunité de lancer actuellement des opérations militaires contre Israël hors des territoires occupés par l'Etat hébreu.

Pour les durs du mouvement, de telles opérations destinées à « venger les martyrs tués quotidiennement par les balles israéliennes », sont à même de renforcer l'intifada dans les territoires occupés et de lui donner un nouveau souffle.

Les opérations militaires palestiniennes, menées à partir du Liban, avaient été un des points soulevés par Washington dans son dialogue avec l'OLP. L'administration américaine assimile en effet ces opérations à des actes de terrorisme, susceptibles de mettre en cause le dialogue américano-palestinien.

M. Yasser Arafat tente dans ce débat d'empêcher l'adoption d'une position dure qui limiterait la marge de manœuvre de l'OLP.

Un des autres points sensibles des discussions est la constitution du comité central.

Dimanche, le Congrès avait décidé de maintenir à quinze le nombre des membres de ce comité. Mais la question faisait toujours l'objet d'un débat hier puisque, selon de bonnes sources, la direction palestinienne reste favorable à un comité central de 21 membres et souhaite la création d'une nouvelle structure, un secrétariat général, visant à conférer une plus grande souplesse aux structures du mouvement.

La tension monte entre Bonn et Berlin-Est

d'après Reuter et AFP
BERLIN-EST

L'Allemagne de l'Ouest a décidé de fermer ce matin jusqu'à nouvel ordre sa représentation permanente à Berlin-Est, où sont actuellement réfugiés 130 Allemands de l'Est qui souhaitent émigrer.

Un porte-parole ouest-allemand a indiqué que la représentation, qui tient lieu d'ambassade de RFA dans la capitale de la RDA, n'est pas faite pour accueillir autant de monde et ne peut plus fonctionner normalement.

Il a ajouté que les autorités est-allemandes avaient promis de ne

pas punir les candidats à l'émigration réfugiés dans la mission s'ils quittaient le bâtiment mais n'avaient pas accepté de leur donner des visas de sortie.

Le ton était monté entre les deux États allemands plus tôt en soirée à propos des réfugiés est-allemands, qui selon la presse ouest-allemande, seraient, outre ceux de Berlin-Est, une centaine dans l'ambassade de RFA en Hongrie, une vingtaine dans celle de Prague et cinq dans celle de Varsovie.

La RDA a estimé qu'en accueillant ses ressortissants, la RFA « portait grossièrement atteinte à la souveraineté de la République démocratique d'Allemagne », et

juge qu'il s'agissait de « machinations » pour « détériorer les relations traditionnellement étroites et bonnes avec la Hongrie ».

Le gouvernement ouest-allemand a répliqué que « les menaces ne modifieraient en rien sa décision d'accueillir dans ses représentations diplomatiques des Allemands de RDA qui recherchent aide et assistance ».

La RFA remplit son devoir et manifeste une humanité élémentaire, a indiqué le porte-parole adjoint du gouvernement Herbert Schmuelling. La RDA serait bien avisée de mettre enfin en pratique les engagements auxquels elle a souscrit en signant le texte final de la CSCE. Berlin-Est

doit cesser de se couper du monde et se réformer, a-t-il ajouté.

Bonn a de plus accusé la RDA de restreindre les voyages en Hongrie de ses ressortissants, de peur qu'ils ne passent à l'Ouest depuis l'ouverture de la frontière austro-hongroise en mai dernier.

Quelque 150 Allemands de l'Est, qui ont fui en Autriche via la Hongrie, sont d'ailleurs partis hier de Vienne en train à destination de la RFA. Hans Hauser, fonctionnaire à Giessen (RFA), a indiqué que ces réfugiés seraient hébergés dans le principal camp ouest-allemand de transit pour les transfuges de RDA, dans cette ville, au nord de Francfort.

Lange, champion de la privatisation et adversaire intransigent du nucléaire

Agence France-Presse
WELLINGTON

David Lange, le bouillant premier ministre travailliste de la Nouvelle-Zélande, prend sa retraite à l'âge de 47 ans, après cinq ans au pouvoir marqués par des bouleversements économiques et sociaux sans précédent dans les annales de son pays et une intransigence anti-nucléaire qui a déclenché un conflit durable entre Wellington et Washington.

Devenu en juillet 1984, un an après son accession à la direction du Parti travailliste, le plus jeune chef de gouvernement néo-zélandais de ce siècle, David Lange annonçait sur le plan intérieur une ère de changement. Sa démission a été annoncée hier à une population encore étourdie par le rythme et l'ampleur de l'introduction d'une économie de marché, après des années d'interventionnisme sous son prédécesseur Sir Robert Muldoon.

En dépit de ses affirmations, la réintégration au gouvernement de son ancien ministre des Finances Roger Douglas, limogé à la fin de l'année dernière, semble être pour beaucoup dans la décision



David Lange, le premier ministre démissionnaire

de David Lange de quitter le pouvoir, pour des raisons de santé un an après une opération cardiaque.

Après avoir mené à bien ensemble la libéralisation du système économique du pays, des divergences étaient apparues au grand jour entre Roger Douglas et David Lange, le premier ministre réclamant une « pause » dans la réclamation en raison de l'augmentation massive du chômage dans tout le pays à la suite de la suppression de subventions et des privatisations.

Sur la scène internationale, David Lange laissera surtout l'image du chef de gouvernement d'un petit pays qui a su tenir tête à la plus grande puissance du monde, sur la question cruciale de l'armement nucléaire.

Le leader populiste, dont le tempérament vif et le verbe haut avaient fait le bonheur de ses électeurs, s'avérait intransigent dans les relations internationales quand il s'agissait de défendre la politique du « non nucléaire ».

Militant anti-nucléaire convaincu, David Lange ne variait pas d'un pouce dans son refus d'ouvrir l'accès des ports néo-zélandais aux navires à propulsion

ou à armement nucléaire américains, ce qui aboutissait à l'exclusion de son pays en 1986 de l'ANZUS (traité militaire signé en 1951 par les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Lors de sa dernière visite privée aux États-Unis, en avril dernier, David Lange n'avait ainsi rencontré aucun dirigeant américain, ne voulant pas « acheter » une invitation à la Maison-Blanche, alors que Washington continuait, selon un responsable gouvernemental, « à considérer la Nouvelle-Zélande comme un pays ami, mais non comme un allié ».

De même, les relations avec la France, dont M. Lange condamnait les essais nucléaires, ne furent pas au beau fixe. Lorsque des agents des services secrets français coulaient le Rainbow Warrior de l'organisation écologiste Greenpeace en 1985 à Auckland, M. Lange qualifiait la France d'« Etat ennemi ».

La démission de M. Lange intervient trois jours après son 47e anniversaire, après une carrière politique fulgurante, commencée en 1977 avec l'entrée au parlement. Il a expliqué qu'il fallait « en finir avec ce mode de vie, avant qu'il n'en finisse avec vous ».

M. Lange a annoncé hier le nom de son successeur, le vice-premier ministre Geoffrey Palmer. Ce dernier a en effet été élu hier à la tête du Parti travailliste, ce qui le conduira au plus tard aujourd'hui à la tête du gouvernement de Wellington.

Pour amateurs de fruits de mer seulement

Chez Paugé

1862

1657, RUE STE-CATHERINE O.
932-6118 FERMÉ LE LUNDI

STATIONNEMENT GRATUIT (1 H 30)
GARAGE DU HONDURIEN (ENTRÉE, 301E RUE)

DÉPÊCHES

VENTE DE GARAGE
JUSQU'AU 17 AOÛT SEULEMENT



TOUS LES MODÈLES 1989 DOIVENT ÊTRE LIQUIDES.

L'OPTION DE VOTRE CHOIX POUR SEULEMENT **1\$** sur voitures en stock.

FINANCEMENT SUR PLACE, JUSQU'À 60 MOIS.

Popular MONTREAL

LES AUTOMOBILES

5441, rue Saint-Hubert, Montréal — Tél.: 274-5471

LIBAN
13 morts

La violence au Liban a encore fait 13 morts hier au cours de duels d'artillerie entre les forces syriennes et chrétiennes. Des milliers d'habitants continuent de fuir un Beyrouth ravagé tandis que la Syrie critiquait le triumvirat arabe pour son manque d'objectivité dans son rapport récent sur la crise libanaise. Le chef du camp chrétien, le général Aoun, a pour sa part lancé un appel au président Gorbatchev lui demandant d'arrêter « l'extermination » du peuple libanais.

SRI LANKA
Retrait indien

L'ambassade indienne à Colombo a annoncé hier la poursuite du retrait des troupes déployées par l'Inde au Sri Lanka, avec le départ prévu aujourd'hui de 600 soldats, alors qu'au moins 14 personnes ont été récemment tuées dans des violences impliquant des rebelles cinghalais. Le département d'État a demandé hier aux citoyens américains de renoncer à tout voyage au Sri Lanka, en raison de la violence qui secoue l'île.

MALOUINES
Pourparlers

L'Argentine et la Grande-Bretagne auront dans les quinze prochains jours à New York leurs premières conversations directes sur le rétablissement de leurs relations diplomatiques interrompues en 1982 pendant la guerre des Malouines. Ces premiers entretiens, au niveau des ambassadeurs accrédités auprès des Nations unies, seront exploratoires afin de définir les modalités de conversations plus approfondies qui se dérouleront à l'automne en Europe, probablement à Genève.

CUBA

Dissidents arrêtés

Trois dissidents cubains, Elizardo Sanchez Santa-Cruz, Iran Abi Cobas et Hubert Jerez, dirigeants d'organisations illégales des Droits de l'homme, ont été arrêtés dimanche dernier, a-t-on appris de source familiale à La Havane. Selon ces sources, les dissidents ont été arrêtés à leurs domiciles puis conduits aux bureaux de la Sécurité d'État.

AFGHANISTAN
Bombes sur Kaboul

Trente sept roquettes tirées sur Kaboul hier par des moudjahidin afghans ont fait dix morts et 19 blessés parmi des civils. Peu avant midi, l'une des roquettes a atteint sans faire de victimes une suite de l'hôtel Intercontinental dont la clientèle est principalement composée de journalistes occidentaux. L'ambassade soviétique a également été touchée.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

SIA Société immobilière du Québec

Appel d'offres

Entretien ménager à Nicolet

Dossier no: 403-55-053

— Institut de police
350, avenue d'Youville, Nicolet
comté de Nicolet

— Garantie de soumission: 34 000\$

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 8 août 1989 par remise d'un montant non remboursable de \$3, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9, (418) 643-5484.

Les documents de soumission sont aussi disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les soumissions devront être valides pour une période de quarante-cinq (45) jours et être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions:

Le mercredi 23 août 1989, à 15 h.

Guy Bisson
Vice-président
Opérations immobilières

SIA Société immobilière du Québec

Appel d'offres

Services professionnels en évaluation foncière

Dossiers no: 107-92-002 — Région du Bas St-Laurent
606-92-014 — Région de Montréal
606-92-015 — Région de Montréal
609-92-003 — Région de Lanaudière
701-92-004 — Région de l'Outaouais

La Société immobilière du Québec sollicite des candidatures d'évaluateurs agréés pour effectuer l'estimation de la valeur réelle et de la valeur locative de certains de ses immeubles.

Les firmes ou individus intéressés peuvent présenter leur candidature pour un ou plusieurs projets.

Les documents nécessaires à la présentation d'une candidature peuvent être obtenus à compter du 8 août 1989 par remise d'un montant non remboursable de \$5, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec.

La vente des documents ainsi que la réception des candidatures seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec G1R 4X9, (418) 643-5484.

Les documents sont aussi disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

La Société se réserve le droit de n'accepter aucune candidature.

Date et heure limites de réception des candidatures:

Le mardi 22 août 1989, à 15 h.

Michel Salvas
Vice-président
Affaires immobilières

APPEL D'OFFRES

PROJET 89-17

CONSTRUCTION D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAL D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR LA RUE DES TOURTERELLES

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville demande des soumissions pour l'exécution des travaux de construction d'égouts sanitaires et pluvial, d'aqueduc et de voirie sur la rue Des Tourterelles. Des soumissions scellées, dans des enveloppes portant l'inscription «SOUMISSION» et adressées à la soumission, seront reçues jusqu'à 11 h 30, le 23 août 1989, et seront ouvertes publiquement le même jour, à la même heure, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Service du Génie de la Ville. Ces formules, de même que les plans et devis pour ces travaux seront disponibles à compter du 9 août, moyennant un dépôt de cinquante dollars (\$50) payable en monnaie légale du Canada ou par chèque visé. Ce montant sera remboursé aux personnes qui auront présenté une soumission et auront remis les plans et devis en bon état dans les dix (10) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Toute soumission pour être valide devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse populaire ou d'un cautionnement de soumission et payable à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

DONNE À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CE 1er JOUR D'AOÛT 1989

Me JOSÉE RACICOT
Greffière

CORRECTION

Dans notre cahier «GRANDE OUVERTURE» 1989, encart distribué le samedi 5 août 1989, veuillez noter:

Page 2 — L'antidépresseur extra sec Arrid pour hommes, à 2,47\$ ne sera pas disponible.

Page 7 — Les prix concernant les cartouches Nimitz assorties sont erronés. Le prix courant aurait dû se lire 44,95\$ à 89,95\$, et non pas 42,95\$ à 89,95\$ comme indiqué. Le prix de vente aurait dû se lire 39,95\$ à 89,95\$, et non pas 37,95\$ à 84,95\$ comme indiqué.

Page 11 — Les sandales cousines tout-aller Tender Toes, à 17,88\$, sont disponibles en noir seulement.

Page 12 — La jupe de denim 7-14 illustrée n'est pas disponible. D'autres styles seront offerts au même prix.

Page 12 — Les ensembles deux-pièces avec jupe de filles 7-14, dans le coin supérieur gauche, ne sont pas disponibles. D'autres styles seront disponibles au même prix.

Page 13 — Les pantalons pour garçons 4-6x illustrés à 12\$ ne seront pas disponibles comme indiqué.

Page 14 — Les chaussettes de cuir style Nubuck pour hommes à 36,95\$ ne sont pas disponibles immédiatement. Des coupons seront offerts.

Page 15 — La sélection de chemises pour hommes à 30% de rabais, les chemises rayées brunes et noires arriveront en retard dans les magasins, en raison de difficultés écrites par les manufacturiers. Des coupons seront émis.

Page 16 — Seuls les hauts sont disponibles dans les tenues en molleton grands tailles à 14\$ chacune.

Nous regrettons les inconvénients qui auraient pu en résulter pour notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre famille

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-15 du code civil de la Province de Québec, que LES STRUCTURES DU NORD (1987) INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de l'Abitibi a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire d'Amos à titre de garantie, par acte portant la date du vingt-huitième jour du mois de mars 1989 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de l'Abitibi le trentième jour du mois de mars 1989 sous le numéro 27016.

Date à Amos, ce quatrième jour du mois d'août 1989

La Caisse Populaire d'Amos
2, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 3N2

AVIS LÉGALE

PRENEZ AVIS que Lyne Martin, réceptionniste, résidant au 4906, rue Queen Mary, appartement 21, Montréal, Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom pour Lyne Broka. Il n'y a aucune autre personne dont le nom peut être changé à la suite de ladite requête.

ERRATUM

Dans l'APPEL D'OFFRES du 5 août 1989 de: SALON 9 DESIGN INC., faillie, la phrase suivante aurait dû se lire comme suit: Les lots 1 et 2 ont une valeur au coût estimée à \$75 000.

MARCHAND DAUST INC. SYNDIC

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages C 10, C 11, et C 12

...PERSONNES JOUENT AU BASKET-BALL EN FAUTEUIL ROULANT AU CANADA



Pour tout le monde... pour la vie!
participation

LA GROSSE VENTE D'ÉTÉ PARKWAY!

DU 31 JUILLET AU 11 AOÛT

6.9% ET 1000\$ DE RABAIS

DE FINANCEMENT JUSQU'À sur toutes nos Buick Regal et Pontiac Grand Prix en stock (terme 48 mois)



35 SUNBIRD À LIQUIDER À PRIX INCROYABLE

500\$ DE RABAIS sur toutes nos Tempest en stock.

TOUT DOIT ÊTRE VENDU!

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE NE SERA REFUSÉE.

Des rafraîchissements seront servis.

PARKWAY
PONTIAC BUICK GMC
9595, route Transcanadienne
Saint-Laurent (Québec)
Tél.: 333-7070

CSST Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

APPEL D'OFFRES 225303

ACQUISITION DE TAPIS

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec désire recevoir des offres pour l'acquisition d'environ 6 700 verges carrées de tapis. Les conditions de cet appel d'offres sont énoncées dans le document qui est disponible gratuitement à l'adresse suivante:

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Service de l'Approvisionnement - Bureau R-65
524, rue Bourdages
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél.: (418) 643-5155

Les soumissions doivent être reçues à cette même adresse avant 15 heures jeudi, le 24 août 1989.

Sont admises à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont obtenu le document de soumission directement de la Commission.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le Directeur par intérim
Direction des ressources matérielles
Dominique Landry

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

AVIS DE RECHERCHE DOSSIER: G-8922-070

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir un local commercial à:

LONGUEUIL

sur la rue Saint-Charles entre la rue Saint-Sylvestre et le chemin Chambly.

La superficie du local sera d'environ 140 mètres carrés (1500 pieds carrés) préférentiellement sur un seul niveau.

Pour renseignements additionnels, veuillez appeler au (514) 873-6408 ou encore écrire au Service transactions immobilières, au 905, avenue de Lorimier, Montréal (Québec), H2K 3V9.

La nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) alourdirait le fardeau des contribuables

LAURIER CLOUTIER

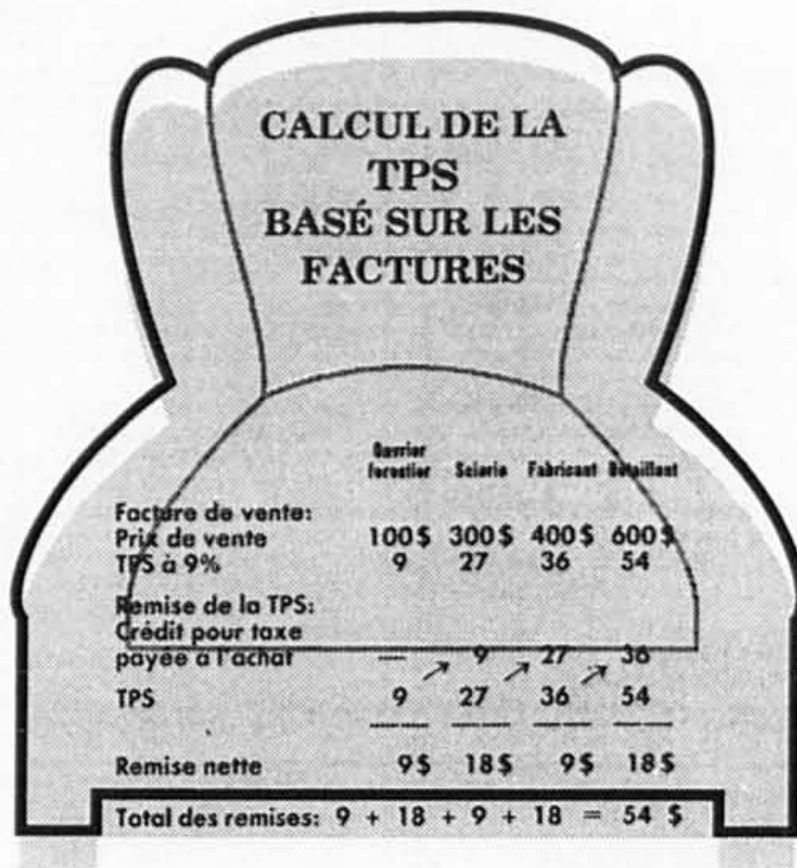
Les spécialistes craignent le pire alors que le ministre fédéral des Finances Michael Wilson présente aujourd'hui sa nouvelle taxe sur les produits et services (TPS). Selon eux, la TPS ne sera pas neutre ni transparente, comme l'avait promis le ministre Wilson lors de la présentation de son budget du 27 avril dernier.

Au contraire, la TPS alourdirait le fardeau des payeurs de taxes. La TPS rapporterait de \$24 milliards à \$27 milliards à Ottawa, au lieu des \$17 milliards à \$20 milliards de la taxe fédérale actuelle lors de l'exercice en cours. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 20 p. cent.

Quant à la transparence de la taxe, on note que les mesures d'application sont dévoilées en pleine période de vacances estivales, au lieu de juin comme promis. Par ailleurs, le marchand ne serait pas obligé d'afficher clairement le taux de la taxe fédérale lors de la vente d'un bien ou service. Ottawa pourrait ainsi augmenter sa taxe à 10 ou 11 p. cent, sans en payer le prix politique.

Toute croche

Les organismes d'affaires com-



me le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Chambre de commerce du Québec approuvaient en général le principe d'une TPS, mais à certaines conditions. Celles-ci étant «non-respectées», ils révisent maintenant leur position.

«La nouvelle TPS se présente toute croche, lance Jean-Paul Lévesque, vice-président exécutif de la Chambre du Québec. La Chambre est considérablement déçue de son orientation actuelle».

«On se pose bien des questions, commente de son côté Ghislain Dufour, président du CPQ. Pour réduire son déficit, Michael Wilson ne doit pas augmenter les taxes mais couper ses dépenses».

Impact immédiat

La TPS n'entrera en vigueur que le premier janvier 1991 mais n'en touchera pas moins de nombreux Canadiens dès maintenant, souligne le fiscaliste Normand Guérin, du cabinet de comptables Samson Bélair.

Des consommateurs pourraient devancer ou retarder leur décisions d'achat selon la nouvelle taxation des produits en cause.

De même, des entreprises voudront accélérer leurs plans d'agrandissement ou de construction, les matériaux étant dorénavant taxés.

La TPS touchera presque tous les produits achetés par les Canadiens, du berceau à la tombe, de la première coupe de cheveux aux services funéraires. Seuls des produits comme l'alimentation de base, les médicaments sur ordonnance, les loyers, les maisons existantes et les exportations seraient épargnés par la TPS. Mais une maison neuve coûtera environ \$10 000 de plus.

Pour éviter la double taxation, Ottawa remboursera au détaillant la TPS déjà versée au fabricant ou au grossiste. Les Canadiens ne pourront toutefois échapper à une autre forme de double taxation. Contrairement à ce qu'avait promis le ministre Wilson, faute de pouvoir s'entendre, gouvernements fédéral et provincial cumuleront en effet les taxes de ventes.

Normand Guérin n'est «pas emballé» par la formule. «C'est une tendance dangereuse parce qu'on ne tient pas compte de la capacité de payer des consommateurs. Ottawa devrait chercher des sources de revenus ailleurs».

Steinberg: un long débat juridique s'engage

Ni Socanav ni Oxdon ne sort gagnant de leur premier affrontement

PHILIPPE DUBUISSON

Aucun des deux pugilistes n'est sorti victorieux au terme du premier round de la bataille juridique pour la conquête de Steinberg qui s'est jouée, hier, dans l'arène du Palais de justice de Montréal.

D'une part, le groupe torontois Oxdon demeure confiant d'obtenir une ordonnance d'injonction interlocutoire d'ici au 22 août, date d'expiration de l'offre d'achat de la Corporation d'acquisition Socanav — Caisse visant toutes les actions de Steinberg.

D'autre part, les avocats de la Corporation d'acquisition Socanav — Caisse (CAS) pourront présenter une requête en irrecevabilité de la demande d'injonction, vendredi, lorsque sera joué le deuxième round de ce qui s'annonce une belle lutte juridique.

Bataille de procédure

D'entrée, l'audience a donné lieu à une bataille de procédure entre les avocats des parties en présence, hier. De sorte que les mérites de la requête n'ont pas été débattus.

Les avocats d'Oxdon, MM. Pierre Sébastien et John Claxton de l'étude Lafleur, Brown, de Granpré, ont d'abord voulu présenter une requête en injonction à la fois provisoire et interlocutoire.

Le Code civil prévoit trois étapes dans l'ordonnance d'une injonction. D'abord, une injonction est rendue de manière provisoire pour une période ne dépassant pas dix jours, ensuite sur une base interlocutoire jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur une requête permanente.

Or, le juge Pierre Tessier a refusé d'entendre Oxdon sur une requête en injonction interlocutoire. «Je ne suis saisi que d'une requête en injonction provisoire», a-t-il rappelé avec insistance à plusieurs reprises.

Après un long débat sur ces technicalités juridiques, les avocats d'Oxdon ont renoncé à présenter une requête en injonction provisoire. Ils ont plutôt préféré interdire dès cet instant des procédures pour obtenir une injonction interlocutoire.

L'avocat de Socanav, Me Raynald Langlois de l'étude Langlois, Trudeau, Tourigny, s'est alors opposé à ce que les parties soient entendues sur la requête en injonction interlocutoire. Il a demandé à ce que la Cour soit saisie d'une requête en irrecevabilité de cette

demande en injonction, ce qui sera fait vendredi.

Les actionnaires minoritaires

Si l'audience d'hier n'a pas permis de débattre des questions de fonds, des éléments de la stratégie des parties en cause ont toutefois transpiré.

Aussi, Oxdon semble tabler sur les actionnaires minoritaires pour démontrer que l'offre de CAS «est illégale et invalide». A plusieurs reprises, l'avocat d'Oxdon, Me Sébastien, a déclaré en coulisse que l'offre publique d'achat de CAS offre de citer des «renseignements importants», de sorte que «les actionnaires sont privés d'informations essentielles» pour prendre leur décision de consigner leurs actions aux termes de l'offre de CAS.

Une lecture de la requête en injonction présentée par Oxdon permet également de constater qu'Oxdon joue le rôle d'un actionnaire minoritaire en plus de



Les avocats d'Oxdon, MM. John Claxton, à gauche, et M. Pierre Sébastien.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

celui d'un concurrent à la conquête de Steinberg. Oxdon détient 8,7 p. cent des actions votantes de Steinberg et 3,7 p. cent des actions non votantes.

Ainsi, après avoir rallié à sa cause les employés syndiqués de Steinberg, Oxdon (qui offre pour sa part \$53) pourrait bien tenter de rallier les porteurs d'actions

subalternes, qui se voient offrir un prix de \$51 par action contre \$75 pour les porteurs d'actions votantes, selon les termes de l'offre de CAS.

Quant à Socanav, la Caisse de dépôt et CAS, ils livreraient une bataille de procédure pour éviter que des informations confidentielles ne soient dévoilées, notamment l'option exclusive d'achat octroyée à Socanav par les trois filles de Sam Steinberg.

«Je ne peux croire que la Cour supérieure va demander à CAS de se déshabiller devant son concurrent, a lancé Me Langlois. Ils (Oxdon) veulent avoir accès à de l'information qu'ils ne peuvent obtenir autrement».

Vendredi, l'avocat de CAS, Me Collin Irving de l'étude McMaster, Meighen, entend faire valoir, entre autres, que c'est la Commission des valeurs mobilières du Québec qui devrait être saisie de l'affaire et non la Cour supérieure. Autre bataille de procédure en perspective.

Gain possible de \$187 millions pour la Caisse

PHILIPPE DUBUISSON

Si la Corporation d'acquisition Socanav — Caisse réussit à mettre la main sur Steinberg, la Caisse de dépôt et placement du Québec réalisera un gain rapide de \$187 millions au détriment des porteurs d'actions subalternes.

C'est en substance ce qui ressort de l'évaluation par un expert indépendant de la filiale immobilière de Steinberg, Ivanhoe.

Par voie de communiqué, la direction de Steinberg a révélé hier que la valeur d'expertise avant impôts du parc immobilier d'Ivanhoe avait augmenté de \$812,9 millions par rapport à la valeur de \$325 millions qui apparaît au bilan de l'entreprise.

La valeur d'Ivanhoe — le «joyau de la couronne» dont héritera la Caisse de dépôt si CAS parvient à réaliser l'acquisition de Steinberg — atteint ainsi \$1,14 milliards. Si l'on soustrait le passif d'Ivanhoe, \$250 millions, la valeur nette du parc immobilier s'établit à \$887 millions.

Or, la Caisse de dépôt entend déboursier \$700 millions pour réaliser l'acquisition d'Ivanhoe, selon les informations contenues dans le prospectus déposé par

CAS aux commissions des valeurs mobilières.

Selon les conventions comptables, les propriétés sont inscrites au bilan au prix coûtant et non prix du marché.

De l'avis d'un analyste financier qui a demandé de ne pas être identifié, les offres présentées par Oxdon, d'une part, et CAS,

d'autre part, ne tiennent pas compte de cette dernière évaluation du parc immobilier de Steinberg.

Aussi, dit-il, Oxdon et CAS devraient offrir environ \$61 par action de classe A pour que leurs offres soient «financièrement adéquates» pour les porteurs d'actions subalternes. Selon les offres déposées, Oxdon offre \$53

par action de classe A et CAS, \$51.

En entrevue, le porte-parole de Steinberg, M. Douglas Long, explique que la direction de Steinberg avait manifesté son intention dans son rapport annuel de 1988 de demander à des experts indépendants une évaluation complète du portefeuille immobilier d'Ivanhoe.

Arnold Steinberg peut faire échec à CAS

PHILIPPE DUBUISSON

M. Arnold Steinberg, vice-président exécutif du géant de l'alimentation et cousin des sœurs Mitzi, Evelyn et Marilyn Steinberg, pourrait, à lui seul, faire échec à l'offre publique d'achat (OPA) lancée par le tandem québécois Socanav — Caisse de dépôt et placement.

C'est du moins ce que soutient une source proche des héritiers de Sam Steinberg, fondateur de la chaîne de magasins d'alimentation. Cette information est par ailleurs corroborée par la circulaire des administrateurs de Steinberg relative à l'offre de Corporation d'acquisition Socanav — Caisse inc. (CAS) datée du 28 juillet.

Selon cette circulaire, «les droits de vote afférant aux 3,1 millions d'actions ordinaires détenues globalement par Rockview Investments et la Succession Sam Steinberg ne pourraient pas être exercées par le pollicitant en faveur de toute opération de transformation en société fermée parce que ces actionnaires ont conclu la convention relative à l'option avant la formulation de l'offre».

La direction de Steinberg en a été informée par ses conseillers juridiques de l'Ontario en vertu de la Commission des valeurs mobilières de cette province. En clair, l'offre de CAS est conditionnelle à ce qu'au moins 90 p.

cent des actions ordinaires soient valablement déposées, condition nécessaire pour «privatiser» Steinberg.

Or, les conseillers juridiques de Steinberg soutiennent que CAS ne pourra tenir compte du bloc de 52 p. cent des actions votantes — qui lui a été octroyé par les filles de Sam Steinberg en vertu d'une option exclusive — pour prétendre récolter 90 p. cent des actions votantes.

Ces conseillers juridiques soutiennent également que CAS devra obtenir au moins 90 p. cent des actions en circulation au moment du dépôt de son offre. Le bloc de 55,5 p. cent des actions votantes que CAS doit détenir (52 p. cent provient des sœurs Steinberg et 3,5 p. cent de la Caisse de dépôt) ne peut être considéré.

De sorte que CAS devra obtenir 90 p. cent du bloc de 44,5 p. cent des actions qu'elle ne détient pas déjà. Or Arnold Steinberg, qui détient plus de 17 p. cent des actions avec droit de vote, soit un peu plus d'un million d'actions ordinaires, peut faire échec à CAS s'il décide de ne pas déposer ses actions en vertu de l'offre de CAS.

Bovril est à vendre

PATRICK GRANDJEAN

Bovril change de mains. Le célèbre concentré de bœuf qui a réchauffé plusieurs générations de Québécois depuis sa création, en 1874, est à vendre et les pourparlers sont en cours, indique-t-on à Londres, au siège de la compagnie Beecham qui possède Bovril Canada depuis 1980.

Parmi les compagnies aléchées par la saveur de ce breuvage vendu à près de quatre millions de bouteilles chaque année au Canada, on retrouve Heinz, Borden et une compagnie britannique, Reckitt & Colman, d'après une source interne chez Bovril.

Bovril Canada emploie 40 personnes dans son usine, à Pointe-Claire. Ses ventes annuelles s'élèvent à \$12 millions, dont près de 60 p. cent au Québec.

Deux familles québécoises sur trois possèdent un flacon de ce qui fut un «élixir de santé» réputé pour combattre la grippe, du temps de John Lawson Johnston, son inventeur. Et si Bovril (Bo: bœuf; vril: force de vie, dans l'esprit de son créateur) est une marque de commerce anglaise, c'est à cet anglo-Québécois de souche écossaise que l'on doit ce bouillon de bœuf, a expliqué M. Maurice Brizard, président de Bovril depuis 21 ans.

M. Brizard n'est pas inquiet pour l'avenir de la compagnie, qualifiée de «rentable» par M. Monty Meth, porte-parole de Beecham. Le président a déjà vécu deux changements de propriétaires depuis qu'il est à la tête de la compagnie et «cela n'a rien changé», a-t-il indiqué.

Le président, qui se souvient avoir bu de ce breuvage à base de bœuf dans son enfance, raconte que d'abord installé à Sherbrooke, Johnston vint à Montréal en 1880 pour promouvoir son élixir, le «Johnston Fluid of Beef». «Il s'est servi du carnaval qui se tenait alors dans la métropole. Devant le Palais des glaces, il distribuait ses échantillons en disant que c'était un remède. Il n'y avait pas de contrôle de la publicité mensongère à l'époque...»

Le succès vint et l'affaire prospéra jusqu'à l'incendie qui ravagea son usine, à Montréal, en 1884. «Il a vendu la formule de son concentré à un industriel et est reparti ouvrir une compagnie équivalente en Grande-Bretagne. En 1912, la compagnie canadienne a été réincorporée sous le nom de Bovril», du nom de la compagnie anglaise, a précisé M. Maurice Brizard.

Bovril est toujours restée à Montréal. Mais depuis plus d'un siècle, le goût et les habitudes des Québécois ont changé. Ce qui était considéré avant tout comme un breuvage sert d'accompagnement aujourd'hui à cuisiner. Au Canada, Bovril est utilisé comme «aide-cuisine» dans 75 p. cent des cas; le reste du temps, il est pris comme breuvage, ce breuvage «reconstituant» qui a fait les beaux (ou les mauvais) jours de générations d'enfants québécois. La goutte au nez et le cache-col bien noué.

Au Bovril concentré de bœuf, dont la formule est restée quasiment inchangée depuis son origine, est venu depuis s'ajouter le concentré de poulet et les sauces instantanées en sachet sans cuisson.

«Beecham désire concentrer ses activités dans le domaine des produits pharmaceutiques depuis sa fusion, il y a trois ans, avec la compagnie pharmaceutique américaine Smith», a précisé à La Presse M. Meth, porte-parole de Beecham, à Londres, pour expliquer la vente de Bovril.

CPG Trust La Laurentienne
Taux sujets à changements sans préavis. Semaine du 7/8/89.

10 1/2 % 1 an
10 3/4 % 18 mois
Intérêt annuel Intérêt versé à l'échéance

+ 1/8 % personnes de 60 ans et plus (termes de 1 à 5 ans)

Appelez-nous...
1981, avenue McGill College, Montréal 284-7007
6633, rue Sherbrooke Est, Montréal 253-1720

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA

Chrysler ne pourra réduire ses frais de \$1 milliard

d'après UPI
DETROIT

■ Le projet de la société Chrysler de réduire ses frais de \$1 milliard d'ici à la fin de 1990 est virtuellement irréalisable, a admis hier le président de la compagnie, Lee Iacocca.

Dans une interview publiée par l'agence United Press International, M. Iacocca a prédit de plus que de nouvelles usines allaient fermer leurs portes au sein de l'industrie automobile, et que certaines des usines japonaises établies aux États-Unis étaient vouées à l'échec.

À la fin du mois dernier, Chrysler a fait part de sa détermination de réduire ses coûts de \$1 milliard, soit approximativement \$500 par automobile, afin d'accroître sa marge de profit en fonction des ventes plus faibles prévues pour l'industrie automobile dans les années 1990.

Ce plan se base entre autres sur l'idée de demander à 2 000 cadres supérieurs de la compagnie d'investir jusqu'à 10 p. cent de leur salaire annuel dans un programme qui prévoirait le remboursement du double de cette somme si Chrysler réussissait à réaliser cette économie de \$1 milliard. Dans le cas où la moitié seulement de l'objectif serait atteinte, le remboursement ne porterait que sur la moitié de l'argent investi, et au-dessous de cette moitié, la totalité de la somme investie serait perdue.

« À moins que tout le monde ne participe à ce programme, a précisé M. Iacocca, nous ne parviendrons jamais à réunir les derniers \$250 millions. Je pense que je pourrais faire accepter un demi-milliard, et peut-être même trois-quarts de milliard, mais quant au dernier quart, je n'ai aucune idée de la façon dont je pourrais l'obtenir. »

Chrysler a réduit récemment

— Lee Iacocca

son estimation des ventes de véhicules américains en 1989 et 1990, en prévoyant qu'il s'en vendrait 14,6 millions en 1989 et 14,2 millions l'année suivante. L'an dernier, ces ventes se sont montées à 15,8 millions.

1990



**ELLES SONT ARRIVÉES !
Venez en faire l'essai**



**LE CENTRE BMW
KIRKLAND**

16 710, Rte Transcanadienne
Kirkland
695-6662

**BOUL. ST-MARTIN
AUTO INC.
LE CENTRE BMW**

1430, Boul. St-Martin O., Laval
667-4343

Après tous nous sommes BMW!

FATIGUÉ(E)

D'ATTENDRE VOTRE
INTEGRA 90?



VENEZ NOUS VOIR
STOCK DE
30 MODÈLES.

**PRESTIGE
ACURA**

le grand maître
des concessionnaires Acura

3700, Autoroute Laval Ouest (440) 745-1234

LA MERCEDES DE CLASSE «S»

**SOUDAINEMENT
À LA PORTÉE
DE VOS MOYENS**



300 SE/NEUVE/1989

89927\$*
par mois

*48 mois, acompte de
14 700\$ ou reprise équiva-
lente. Rachat 38 750\$, op-
tions en sus.

L'ÉQUIPEMENT STANDARD COMPREND: freins munis d'un dispositif antiblocage, coussin pneumatique côté conducteur, climatisation, vitres électriques, servodirection, radio stéréo avec cassette, toit ouvrant électrique, rétroviseur droit réglable électriquement, chauffage électrique des rétroviseurs, système de verrouillage central, régulateur de vitesse, appuie-tête arrière, roues alliage léger, automatique, intérieur cuir, sièges avant électriques à mémoire côté conducteur, colonne de direction électronique réglable, dispositif antivol, peinture métallisée, essuie et lave-glace de phare, moteur 3.0 litres.

Mercedes-Benz Canada Inc.
Division Détail

MONTRÉAL
7800, boul. Décarie
angle Ferrier
(514) 735-3581



GREENFIELD PARK
845, boul. Taschereau
à 2 min. du Pont Champlain
(514) 672-2720



UNITED WESTBURNE INC.

220 000 000 \$ CA

Facilité à terme renouvelable

Chef de file et preneur ferme

Crédit Suisse Canada

Financement fourni par

Crédit Suisse Canada

Crédit Lyonnais Canada

Banque Nationale de Paris (Canada)

Banque Nationale du Canada

Compagnie Trust Royal

Compagnie Montréal Trust du Canada

La Banque Royale du Canada

Mandataire



juin 1989

Filiale à part entière du Crédit Suisse



LES NOUVELLES BMW 325 1990 SONT LÀ!

Les voitures de série BMW 325i sont arrivées chez Canbec. Le choix est excellent, les prix concurrentiels, et le service avant et après-vente exceptionnel. Venez nous voir pour en savoir plus sur la sedan sport BMW 325i.

ÉQUIPEMENT STANDARD

- moteur à injection 168 chevaux, 6 cylindres
- climatisation
- freins ABS
- toit ouvrant
- AM/FM stéréo cassette
- vitres électriques
- verrouillage électromagnétique des portes
- antenne servo-actionnée

Naturellement, tous les modèles 325i 1989 restants sont maintenant offerts à prix spécial. Certains modèles sont neufs, certains sont des modèles de démonstration, mais tous sont offerts avec garantie du manufacturier et pour livraison immédiate. Ces modèles comprennent également un certain nombre de sedans 325iX, à bas kilométrage, provenant d'une importante compagnie canadienne de location de voitures. Elles sont couvertes par la garantie complète voiture neuve 3 ans / 60 000 km BMW et sont offertes à un prix jamais vu, tant qu'il en restera.

Renseignez-vous également sur nos tarifs de location.



Canbec

4090 OUEST, JEAN TALON 731-7871

Le plus grand concessionnaire au Canada

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



**GENERAL MOTORS
DU CANADA LIMITÉE**
Oshawa (Ontario)

recherche des
**CONCEPTEURS-PROJÉTEURS
D'OUTILLAGE**

Vous êtes projeteur d'outillage compétent? Faites carrière chez nous dès maintenant! Les candidats doivent posséder une bonne expérience dans l'élaboration des différentes formes d'outillage (matrices sur chaîne, progressives, de transfert) dans le domaine automobile. Une expérience en conception assistée par ordinateur (CAO) serait souhaitable. Les fonctions comprennent la conception, l'élaboration et la préparation de dessins de fabrication ainsi que le suivi en atelier. Les candidats doivent également avoir fait un apprentissage officiel ou posséder une expérience de travail dans l'industrie, d'une durée de huit ans.

Prière de vous présenter au Centre d'emploi du Canada le plus proche avec vos titres de compétence et votre curriculum vitae. Mentionnez l'offre 0338283, du Centre d'emploi numéro 3527.

**LES MÉDICAMENTS,
FAUT PAS
EN ABUSER!**



Santé et
Services sociaux
Québec

L'économie qui s'écrit

**Bénévolat, criminalité:
même famille économique**



**RUDY
LE COURS**

La travailleuse domestique qui fait des ménages à Westmount, le dealer de coke sur la rue Crescent, la bénévole de l'hôpital Notre-Dame ou l'avocat qui se fait payer en espèces pour cacher une partie de ses honoraires au fisc n'ont en apparence rien en commun. Et pourtant si! Ils contribuent tous à l'économie souterraine.

Ce terme, on l'aura deviné, n'englobe pas que le marché noir, et les activités illicites. Il regroupe « l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge des législations pénales, sociales ou fiscales, ou qui échappent largement aux recensements du comptable national. Elles sont donc soit illégales (...), soit frauduleuses (...) soit non comptabilisées », écrit Pierre Pestieau dans son ouvrage *L'économie souterraine*.

Ces activités pourraient représenter jusqu'aux deux tiers du Produit national brut dans les économies industrialisées, évalue-t-il, les secteurs simplement non comptabilisés (donc par définition légaux) s'octroyant la plus large part du gâteau.

Il va sans dire que l'ouvrage ne traite pas de la situation sous l'angle du moraliste mais bien sous celui de l'économiste. Cela permet à son auteur d'englober des notions jugées fort différemment par les honnêtes gens, quoique la fraude fiscale fasse l'objet d'une tolérance sinon d'une sympathie étonnante.

Questionner

Une grande partie du livre de Pestieau consiste à questionner la panoplie d'études statistiques et d'analyses consacrées aux différentes facettes de l'économie souterraine.

Il ressort de son examen que le poids relatif de la criminalité et de la fraude sous toutes leurs formes n'a rien à voir avec l'importance que leur accordent les publications ou téléreportages à sensation.

Pestieau se penche aussi sur les arguments des apôtres du libéralisme pour qui le travail au noir permet de réduire le chômage tandis que la fraude fiscale découle de taux d'imposition ou de charges sociales trop élevés. Il montre bien toute leur hypocrisie.

Il rappelle que la fraude fiscale à elle seule atteindrait la taille du déficit budgétaire dans certains pays. Faudrait-il alors se lancer dans une guerre sans merci contre ce fléau?

Foutaise et promesse électorale, lance-t-il. La fraude fiscale repose bien plus sur une conception profonde que les services offerts par l'État ne valent pas les sommes qu'on lui verse, conception particulièrement bien ancrée dans les classes possédantes.

Mieux, par sa propre attitude de gaspillage, de corruption ou de caisses occultes, la classe politique et la bureaucratie donne à toute la population l'exemple de la fraude.

La zone grise

D'autant plus, démontre-t-il.



que « sur la chaîne qui conduit du légal à la fraude, il n'y a pas de rupture mais une continuité. Et entre les comportements légaux et les comportements (...) soit non comptabilisés », écrit Pierre Pestieau dans son ouvrage *L'économie souterraine*.

À la lumière de la Prohibition américaine des années vingt, il ose poser la question: faut-il légaliser les drogues douces comme la mari et le haschich? Il fait bien ressortir que les traits culturels d'un peuple amènent des réponses bien différentes d'un pays à l'autre.

Il ajoute que l'économie noire, souvent liée à l'immigration clandestine, fait vivre quand même une partie de la population qui serait autrement à la charge de l'État. Il souligne du même souffle que ce phénomène entraîne des charges plus élevées pour les honnêtes gens.

Pestieau aborde aussi rapidement l'économie souterraine dans les pays du Tiers monde. Il montre que l'importance du marché noir et de la criminalité y sont plus considérables encore que dans les économies industrialisées et expliquent en partie la dette colossale de certains États.

Dans les régimes socialistes (sauf peut-être en Chine), on admet aujourd'hui qu'une économie seconde prend de plus en plus d'importance. Certains auteurs, note Pestieau, y voient même une des causes de la perestroïka.

Une bonne partie du livre enfin est consacrée à toutes les activités non marchandes qui procurent un enrichissement collectif certain bien qu'elles ne figureront pas de sitôt dans les comptes publics: le travail ménager assuré par le couple lui-même; le bricolage du dimanche; l'autoconsommation agricole; le bénévolat et l'ensemble des oeuvres de bienfaisance et activités charitables, etc.

Le livre de Pestieau comprend une série d'annexes fort représentatives qui permettent d'approfondir un sujet souvent abordé rapidement dans le fil de l'ouvrage proprement dit. On y trouve en prime un court texte de Rousseau qui vante les mérites de la fraude fiscale et surtout un article de Marx du plus haut comique montrant l'apport certain de la criminalité à l'économie et à la vie bourgeoise.

Pierre PESTIEAU: *L'économie souterraine*. Hachette Pluriel inédit: 320 pages: \$14,95.

Écono-flashes

LASSONDE se redresse

■ Le fabricant de jus de fruits Industries Lassonde de Rougemont est passé de pertes à profits au cours du deuxième trimestre terminé le 1^{er} juillet dernier. Au terme de ces trois mois, l'entreprise a dégagé des bénéfices nets de \$573 000 (près de neuf cents par action ordinaire) sur des ventes de \$22,6 millions. Ceci se compare à une perte de \$116 000 (deux cents l'action) et à des ventes de \$20,4 millions, pour la même période de l'année dernière. Industries Lassonde se dit confiante de maintenir l'expansion des affaires et la croissance de sa rentabilité.

Investissement à Anjou

■ La société Freins Bernier investit \$420 000 pour agrandir et moderniser ses installations à Anjou. Le projet, subventionné par le gouvernement fédéral, porte plus précisément sur l'ajout de 260 mètres carrés aux installations de production et sur l'acquisition de pièces d'équipement supplémentaires. La firme pourra ainsi entreprendre le réusinage de petits embrayages d'automobile et de camion léger. On prévoit la création de dix emplois.

Salon vertical à Laval

■ Un premier salon «vertical», consacré à la comptabilité et la gestion informatisées, aura lieu à Laval les 19, 20 et 21 septembre prochains. Plus de 84 fabricants et distributeurs de logiciels en comptabilité et gestion y exposeront leurs produits.



AVIS



Mark R. Daniels

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Patrick D. Burns, président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Mark R. Daniels, B. Comm., Ph.D., au poste de président de l'Association.

M. Daniels a acquis une vaste expérience dans le domaine des affaires publiques, notamment au cours de ses seize années au sein du gouvernement du Canada. Il a en effet assumé les fonctions de sous-ministre adjoint au ministère des Finances ainsi que de sous-ministre au ministère du Travail et au ministère de la Consommation et des Corporations. Il avait auparavant travaillé dans le milieu universitaire en tant que professeur adjoint d'économie à l'Université McGill et, par la suite, à l'Université Brown de Providence (Rhode Island). Il a également été "Economic Policy Fellow" au Brookings Institution de Washington (D.C.).

Plus récemment, M. Daniels a occupé le poste de président du conseil de Public Affairs International et de vice-président du conseil de Hill and Knowlton Group of Companies.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. constitue l'organisme regroupant des sociétés d'assurances (vie et maladie) le plus ancien en Amérique du Nord. Ses 110 sociétés membres, originaires du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays européens, détiennent 98% des assurances de personnes en vigueur au Canada.



Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Écono-flashes

OPA sur UNITED AIRLINES

La direction de United Airlines (UAL), la deuxième compagnie aérienne américaine, a confirmé hier avoir reçu une offre d'achat «non sollicitée» de l'investisseur californien Marlin Davis. Dans un bref communiqué, M. Stephen Wolf, président de UAL a indiqué que «le conseil d'administration de la compagnie aérienne allait se réunir mercredi 9 août pour examiner l'offre de M. Davis. Le conseil, a-t-il ajouté, n'a toutefois pas encore décidé si la vente de UAL était dans le meilleur intérêt de ses actionnaires».

Des Airbus pour LUFTHANSA

La compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa a décidé d'acquérir 20 Airbus A-321 et a pris 20 options, a annoncé hier Airbus Industrie dans un communiqué publié à Paris. Lufthansa devient ainsi l'un des premiers clients de cette version allongée du bi-réacteur court-moyen courrier A-320. Le consortium européen détient maintenant un portefeuille de 80 commandes fermes et 68 options pour l'Airbus A-321. Airbus Industrie, qui n'a pas encore pris la décision définitive de fabriquer ce type d'avion, avait indiqué, en juin dernier, que le seuil minimal pour lancer l'avion était d'au moins 40 commandes fermes venant de plusieurs compagnies significatives, conditions qui sont aujourd'hui réalisées.

Le GROUPE T.C.G. progresse

Le distributeur de pièces automobiles de rechange Groupe T.C.G. de Montréal (Gérard Lebeau, M. Muller, Auto point) a connu une forte augmentation de ses revenus comme de ses bénéfices au cours du deuxième trimestre à la faveur de ses récentes acquisitions. L'entreprise affiche un chiffre d'affaires de \$44,2 millions, en hausse de près de 55 p. cent par rapport à la même période de l'année précédente. Le bénéfice marque pour sa part près de \$2,9 millions (24 cents par action), soit une augmentation de près de 40 p. cent. Ces résultats incluent ceux de la filiale Auto Point acquise en juin 1988.

UNI-SELECT en hausse

La société Uni-Select de Boucherville a connu une croissance soutenue et, dit-elle, dépasse ses objectifs de ventes, au cours du deuxième trimestre de l'exercice en cours. Le chiffre d'affaires a atteint \$49,2 millions, en hausse de

29 p. cent par rapport à la même période de l'année dernière. Le bénéfice marque \$731 000 (18 cents par action ordinaire), une augmentation de 29 p. cent. Le distributeur de pièces de rechange pour automobiles dit croire que l'acquisition récente du Groupe I.P.A. contribuera à sa rentabilité, dans les mois à venir, suite à la mise en œuvre d'un plan de rationalisation.

Douanes: Errata

Une erreur s'est glissée dans le dossier sur les douanes publié dans le cahier «Economie internationale» de dimanche dernier. La limite est bien d'une bouteille de 40 onces de spiritueux ou de 24 bières, et d'un carton de 200 cigarettes par adulte ayant séjourné au moins 48 heures (et non 24 heures) aux États-Unis.

NOMINATIONS

LALLEMAND INC.



Bill Stubbs



Jean-Marie Banville

Doug Harless, Vice-Président des Ventes et de la Distribution de Lallemand Inc., est heureux d'annoncer les nominations de Jean-Marie Banville en tant que gérant des ventes et de la distribution — Division du Québec, Outaouais et Provinces Atlantiques et de Bill Stubbs en tant que gérant des ventes et de la distribution — Division Centre (Ontario, Manitoba et Région des Grands Lacs aux USA).

Jean-Marie Banville, B.Sc. en Sciences et Technologie des Aliments de Laval, qui sera responsable des opérations de la succursale de Montréal, a plusieurs années d'expérience dans l'industrie de la boulangerie; trois ans dans le développement de nouveaux produits et l'assurance qualité pour une grande boulangerie de Québec et sept ans avec Lallemand à Toronto comme représentant technique, puis dernièrement comme adjoint au gérant des ventes et de la distribution.

Bill Stubbs qui sera responsable de la succursale de Toronto a aussi plus de dix ans d'expérience dans l'industrie de la boulangerie comme gérant de la division des produits surgelés d'un grand groupe canadien de boulangers.

LALLEMAND est un des principaux producteurs de levures et distribution d'ingrédients pour boulangerie au Canada et dans le Nord-Est des États-Unis et le leader mondial dans la production de levures de vinification.

DATES D'ASSEMBLÉE

Données fournies par la société émettrice par l'intermédiaire de la CARSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LITÉ.

* Modifications aux renseignements déjà publiés.
A = annuelle; S = spéciale; G = générale;
X = supplémentaire; E = extraordinaire.

Raison sociale	Date	Date	Type
	1989	1990	
Alta Exploration Inc.	22 août	28 sept.	A
American Washwater Technology	23 août	28 sept.	A
Amusement International Ltd.	23 août	28 sept.	A
Anchor Gold Corp.	24 août	28 sept.	AG
Andromeda Ventures Inc.	21 août	28 sept.	A
Argo Development Corp.	17 août	22 sept.	E
Armstrong Resources Ltd.	18 août	22 sept.	AG
Avanti Productions Inc.	17 août	22 sept.	A
Balcan Resources Ltd.	29 août	4 oct.	E
Boch & Lompre Ltd.	15 août	21 sept.	A
Bramble Limited	15 août	21 sept.	S
Canadian Goldmining Holdings Ltd.	29 août	16 oct.	S
Canadian Resource Resources Ltd.	18 août	22 sept.	A
Challenger International Ltd.	5 sept.	24 oct.	AG
Cherry Resources	17 août	22 sept.	A
Comstar Petroleum Ltd.	3 août	7 sept.	AG
Cory Resources Inc.	21 août	27 sept.	AG
CSE Capital Inc.	24 août	28 sept.	AG
Com. Gen. Western Ind. Ltd.	22 août	29 sept.	A
Consol Trans-Canada Res. Ltd.	21 août	28 sept.	S
Crown Resources Corporation	1 sept.	17 oct.	AG
Curbus Magnetic Systems Inc.	26 août	28 sept.	AG
Dalton Industries Inc.	31 août	5 oct.	A
Deena Explorations Limited	17 août	22 sept.	AG
Diversified Pre Foods Limited	22 août	27 sept.	AG
Encon Group Ltd.	21 août	28 sept.	AG
Equity Standard Corp.	5 juil.	28 sept.	AG
Exxon Oil Corporation	21 août	25 sept.	AG
Exxon Resources	17 août	22 sept.	AG
First Class Systems Corporation	21 août	29 sept.	AG
Front Resources Inc.	25 août	29 sept.	S
G&B Resources Corporation	25 août	11 oct.	AG
Glenview Exploration Ltd.	14 août	4 oct.	S
Golden Pacific Resources Inc.	22 août	29 sept.	AG
Grainline Mines Limited	13 août	22 sept.	AG
Greenstone Gold Corp.	22 août	25 sept.	S
International Vertical Inc.	21 août	25 sept.	A
Int'l Chemical Dev. Ltd.	7 sept.	12 oct.	A
Jett Energy Inc.	25 août	29 sept.	S
JCP Marketing Inc.	22 août	27 sept.	AG
Kelan Resources Inc.	26 juil.	15 sept.	A
Kanana Gold Corp.	25 août	29 sept.	AG
Kevin Capital Corporation	4 août	30 sept.	S
Kingwood Exploration 1985 Ltd.	24 août	5 oct.	A
Knox Western Capital Inc.	18 août	22 sept.	AG
Leaders Equity Corp.	24 août	28 sept.	A
Langford Resources Inc.	22 août	29 sept.	AG
Mariner Mining Corporation	26 août	29 sept.	A
Murphy Resources Inc.	28 août	4 oct.	S
MC Projects Ltd.	21 août	25 sept.	AG
N&K Resources	11 juil.	6 sept.	S
Northern Capital Ltd.	21 août	21 sept.	AG
Northern Mining Corporation	21 août	25 sept.	AG
Northern Resources Ltd.	21 août	25 sept.	AG
Northern Platinum Ltd.	24 août	28 sept.	AG
Pacific Basin Development	22 août	29 sept.	A
Pacific Inland Electronics	18 août	21 sept.	A
Pharmaceutical Ltd.	26 juil.	31 août	AG
Premier Ltd.	18 août	27 sept.	AG
Providence Capital Corp.	18 août	29 sept.	AG
Polymer International (NS) Inc.	17 août	25 sept.	A
Portland Industries Inc.	24 août	28 sept.	AG
Regis Development Corporation	15 août	21 sept.	AG
Resources Freeport Inc.	18 août	21 sept.	AG
Resources Orleans Inc.	18 août	28 sept.	A
Savigny Resources Ltd.	8 août	14 sept.	AG
Sorata Development Inc.	21 juil.	28 août	AG
Spectrum Signal Processing Inc.	22 août	27 sept.	AG
Trans Coastal Industries Inc.	22 août	29 sept.	AG
The Gold Corp.	26 août	29 sept.	AG
Turbo Resources Limited	21 août	3 oct.	S
United Quin Resources	21 août	4 oct.	A
W&K Investment Corp.	24 août	28 sept.	A
Westford Resources Inc.	24 août	29 sept.	AG

HERCULES CANADA INC.



R. E. D'Arcy



B. N. Martin

Monsieur Robert E. Gallant, Président et Chef de la direction de Hercules Canada Inc., a le plaisir d'annoncer la formation du groupe des produits chimiques de spécialité. Monsieur Richard E. D'Arcy a été nommé Vice-président de ce groupe.

Le groupe des produits chimiques de spécialité comprend les opérations canadiennes de Hercules dans les secteurs des produits chimiques pour l'industrie du papier, des résines, des revêtements et des additifs.

Au cours de sa carrière remarquable chez Hercules, Monsieur D'Arcy a été responsable, pendant de nombreuses années, du développement et de la commercialisation de produits chimiques de qualité pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Avant sa récente nomination, Monsieur D'Arcy était Vice-président et directeur général de la division des produits chimiques et forestiers.

Dans le cadre de la formation du groupe des produits chimiques de spécialité, Monsieur Bruce N. Martin a été nommé Directeur général de la division des produits chimiques pour l'industrie du papier.

Monsieur Martin, diplômé en ingénierie de l'Université de Colombie-Britannique, a commencé sa carrière chez Hercules en 1971. Il a occupé divers postes de direction dans les ventes, le marketing et le développement de produits, dans les secteurs des produits chimiques pour l'industrie du papier et des résines de polypropylène, au Canada et outre-mer. Avant sa récente nomination, Monsieur Martin était Directeur des ventes et du marketing à la division des produits chimiques et forestiers.

Hercules Canada Inc. est un important fournisseur de produits chimiques de spécialité, de matériaux et systèmes destinés aux industries des adhésifs, des arts graphiques, des pâtes et papiers, des soins corporels, de l'emballage et de l'alimentation. La compagnie se distingue sur le marché par ses activités innovatrices, et par la mise au point continue de nouvelles applications de matériaux et systèmes perfectionnés.



UN DON DE 13500\$

M. André Chalut (au centre), président de Malo Transport (1971) Inc., remet à M. René Charette (à droite), président du conseil d'administration du Festival International de Lanaudière, un chèque de 13500\$ représentant la contribution de Malo Transport (1971) Inc. à la campagne de 2 millions de dollars de l'Amphithéâtre de Lanaudière. On reconnaît, à gauche de la photo, le Père Fernand Lindsay, directeur artistique et fondateur du Festival International de Lanaudière.

L'objectif de cette importante campagne actuellement en cours comprend la construction d'un Amphithéâtre couvert de 2000 places, complété par un parterre extérieur pouvant accueillir jusqu'à 8000 personnes. Le coût total du projet se situe à 7 millions de dollars dont 5 millions ont déjà été contribués par les trois paliers gouvernementaux.



L'AMPHITHÉÂTRE

L'Amphithéâtre de Lanaudière

Festival International de Lanaudière
1500, boul. Base-de-Roc
Joliette (Québec)
J6E 7T9
(514) 759-7636

*RABAIS DE 40\$

ENREGISTREZ VOS IDÉES avant de les oublier



Le nouveau «Pocket Protège» de LANIER est un des plus petits appareils à micro-cassette au monde.

L'affichage numérique vous indique combien de documents ont été enregistrés sur le ruban, ainsi que leur longueur. Vous pouvez donc repérer rapidement et facilement un enregistrement que vous désirez passer en revue.

* Rabais de 40\$ offert par Lanier sur les achats faits en juillet et août 1989 seulement.

LES SYSTÈMES DE DICTÉE

Comdic-LANIER

Équipement de bureau, Itée

4631, av. Papineau, Montréal
Tél.: (514) 527-2471

UNE ÉLÉGANCE RAFFINÉE ET PLUS ENCORE!

Les performances iougueuses de la Jaguar Sovereign ajoutent une autre dimension à son élégance distinctive. Et maintenant, vous pouvez prendre livraison immédiate de la Sovereign qui vous plaît chez un concessionnaire Jaguar.

Pour votre sécurité, un réseau pancanadien de techniciens de service après-vente formés en usine et des plus courtois et la protection de l'assistance 24 heures sur 24 du Service Club Jaguar exclusif font de la Jaguar Sovereign l'un des placements automobiles les plus sensés au monde.

Optez pour l'élégance et plus encore. Faites une randonnée d'essai de la Sovereign aujourd'hui même.



L'ACCORD PARFAIT DE L'ART ET DE LA TECHNIQUE.



AUTOMOBILES ÉLÉGANTE

4550 est. boul. Métropolitain, St-Léonard, Québec
374-6550

LES MOTEURS DÉCARIE

55, rue Gince, Ville St-Laurent, Québec
334-9910

JAGUAR DE QUÉBEC

4475 Boulevard des Grands, Québec, Québec
622-3193

JAGUAR D'OTTAWA

1450 ch. Merivale, Nepean, Ontario
723-0300

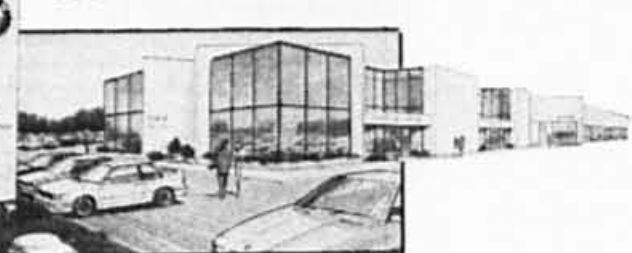


MAINTENANT la BMW se porte avec cette plaque

La BMW se porte avec une plaque distinctive, la plaque d'excellence Park Avenue BMW. Pour obtenir la vôtre, rendez-vous chez Park Avenue BMW où vous retrouverez le plus vaste choix de BMW.

Vous verrez, un essai vous convaincra!

NOTRE NOUVELLE SALLE DE MONTRE EST MAINTENANT OUVERTE



Park Avenue



Situé au:
COMPLEXE DE L'AUTO
RIVE-SUD

8755, boul. Taschereau ouest
Brossard (à l'ouest du pont Champlain)

Tél.: 445-4555

Wall Street: nouveau record «d'après krach»

Agence France-Presse
NEW YORK

Wall Street, en légère baisse vendredi, est repartie de l'avant lundi en enregistrant une très forte hausse sur un marché dopé

notamment par l'annonce d'une offre d'achat de plus de \$4 milliards sur la compagnie United Airlines.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné en clôture 41,54 points à 2694,99 points, inscrivant ainsi un nouveau record

«d'après krach» (le précédent datait seulement de jeudi dernier avec 2661,61 points).

Le marché s'est montré très actif avec près de 199 millions d'actions échangées. Les hausses étaient deux fois plus nombreuses

que les baisses: 1055 contre 453 (472 titres inchangés).

Wall Street avait ouvert sur une note hésitante mais s'est ensuite très vite orientée à la hausse avec l'annonce par l'investisseur Marvin Davis d'une proposition d'achat sur United Airlines (UAL) qui pourrait dépasser largement les quatre milliards de dollars. Cette OPA a provoqué une envolée de l'action UAL qui a entraîné dans son sillage l'ensemble des titres de compagnies aériennes. L'indice des Transports a clôturé en hausse de 94,06 points à 1 344,06 points.

Au cours de l'après-midi, les programmes de transactions informatisés ont encore accéléré le mouvement, soulignent les analystes.

Les investisseurs ont été également rassurés par la relative résistance des cours vendredi (-8 points seulement) pour le Dow Jones malgré la forte remontée des taux d'intérêt provoquée par l'annonce d'une réduction du chômage aux États-Unis qui éloigne les chances d'un nouvel assouplissement rapide de la politique de crédit de la Réserve fédérale (Fed), ajoutait-on de mêmes sources.

Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt ont peu varié hier: les taux sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence sur ce marché, ont terminé à 8,08 p. cent, niveau inchangé par rapport à vendredi soir.

Parmi les hausses, on remarquait évidemment UAL qui a gagné 46 1/2 dollars à \$211 (M. Davis pourrait offrir au moins 200 dollars), mais aussi American Airlines (AMR) +3 1/2 à 71 1/2 et Delta Air Lines +2 3/8 à 74 1/2. Progression également du compartiment technologie avec no-

tamment IBM +1 1/2 à 117 1/8 et Hewlett Packard +3 3/8 à 57 3/4.

Recul en revanche de Philip Morris qui a cédé 2 1/2 dollars à 159 1/2 dollars, de American Brands -1/2 à 77 et de Goodrich -3/8 à 66 1/2.

EN BREF

BRACE ne veut pas vendre à MAXWELL

Le groupe d'édition américain Harcourt Brace Jovanovich (HBJ) a annoncé hier qu'il n'avait «pas besoin ni l'intention» de vendre d'autres éléments d'actif que ses parts d'attraction. Le magnat britannique Robert Maxwell, qui avait déjà tenté en 1987 de racheter HBJ, souhaiterait acquérir certaines activités dans l'édition de ce groupe américain. Il s'agit de la part de M. Maxwell «d'une tentative sans fondement d'interférer dans les affaires de Harcourt Brace Jovanovich», a souligné dans un communiqué le président de HBJ, M. William Jovanovich. HBJ avait annoncé fin juin la mise en vente de ses six parts d'attraction (dont les quatre Sea World) afin de se concentrer sur ses deux principaux pôles d'activités qui sont l'édition et l'assurance, et de faire face au remboursement de sa dette (\$2,5 milliards) liée au plan de recapitalisation mis en place en 1987 pour contrer l'OPA hostile de M. Maxwell.

Pétrole, pétrole

L'État des Émirats Arabes Unis (EAU) a investi \$55 milliards de dirhams (\$15 milliards US), entre 1980 et 1988, dans la recherche et le développement de ses gisements pétroliers, a indiqué le ministre de la Planification des Émirats, Cheikh Humaid Ben Ahmed al-Moalla. «Malgré l'instabilité du marché au cours des dernières années, nous avons maintenu les projets de développement et d'extension de nos installations pétrolières», a précisé Cheikh Humaid dans une déclaration publiée hier par le quotidien al-Bayane de Dubaï. L'EAU, pays membre de l'OPEP, avait lancé ces dernières années un plan ambitieux de prospection et de développement pétrolier. Ses réserves pétrolières prouvées sont estimées à 100 milliards de baril.

150 000 employés du téléphone en grève aux É.-U.

UPI

Quelque 2 000 électriciens de Pennsylvanie se sont joints hier au débrayage entrepris par près de 150 000 employés contre trois entreprises de téléphone, lors de la deuxième journée d'une grève qui a occasionné des retards dans les services téléphoniques affectant des millions d'abonnés dans 15 États, ainsi qu'à Washington.

La grève, qui porte sur les salaires et les prestations de maladie, affecte Pacific Telesis, Bell Atlantic et NYNEX.

Aucune reprise des pourparlers n'était prévue hier dans deux de ces trois entreprises, tandis que les représentants de Pacific Telesis, qui dessert la Californie et le Nevada, devaient se réunir de nouveau avec les négociateurs de ses 42 500 employés.

Larry Plumb, porte-parole de la Bell Atlantic, a fait savoir que les pourparlers entre la compagnie et la Fraternité internationale des travailleurs en électricité du New Jersey se poursuivaient, bien que les syndicats ne se soient pas présentés au travail hier, et que 2 000 membres de la Fraternité en Pennsylvanie s'étaient mis en grève à midi.

Entre-temps, les grévistes ont dressé hier des lignes de piquetage devant plusieurs établissements: la police de Boston a procédé à l'arrestation de 13 travailleurs de la New England Telephone Co. qui auraient bloqué l'accès à un entrepôt de cette compagnie.

Bourses closes

Hier, les Bourses de Toronto et de Vancouver ainsi que la majorité des autres institutions financières étaient fermées dans toutes les provinces canadiennes, sauf au Québec. La Bourse de Montréal et tous les marchés étrangers ont cependant fonctionné comme d'habitude. Le rapport des transactions est présenté en pages B-9 et B-10. On retrouve le tableau des taux d'intérêt en dos de cahier, page B-12.

POUR UNE QUALITÉ DURABLE, OPTEZ POUR DÉFI CLIMAT DE SEARS MOITIÉ PRIX

Joie de vivre Plus 4 L au latex pour l'intérieur - mat, pour plafond (blanc seulement), apprêt ou pour plancher. Peinture Défi climat mate au latex pour l'extérieur, apprêt ou teinture hydrofuge



Rabais 50%. Joie de vivre Plus pour l'intérieur. Latex 4 L: mat, pour plafond (blanc seulement), apprêt ou pour plancher. Ord. 39,99\$. Ch. 19,99\$
Rabais 30% sur autres finis. 4 L. Ord. 42,99\$-43,99\$. Ch. 30,09\$-30,79\$

Moitié prix! Teinture hydrofuge Défi climat. Sèche plus rapidement que la plupart des autres teintures. Choix de 30 couleurs opaques ou semi-transparentes. 4 L. Sears ord. 33,99\$. Ch. 16,99\$



Peinture mate au latex pour l'extérieur ou apprêt: 4 L. Ord. 33,99\$. Ch. 16,99\$
Rabais 14\$ sur autres finis de la peinture d'extérieur Défi climat. Latex semi-luisant. 4 L. Ord. 38,99\$. Ch. 24,99\$
Très luisant à l'huile ou apprêt. 4 L. Ord. 39,99\$. Ch. 25,99\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

RABAIS 40-50% SUR TOUS LES PAPIERS PEINTS DE L'ALBUM D'ÉCHANTILLONS

Papier peint	Prix de l'album*	Prix des modèles en stock	Rouleau simple**	Rouleau double
Pelable	17,98\$	14,98\$	4,49\$	8,98\$
Pour enfant	21,98\$	15,98\$	5,49\$	10,98\$
Decollable à sec	21,98\$	16,98\$	5,49\$	10,98\$
Vinyle uni	25,98\$	23,98\$	6,49\$	12,98\$
Vinyle expansé	33,98\$	29,98\$	9,99\$	19,98\$

*Ce prix est celui qui figure dans l'album d'échantillons pour ce motif ou des motifs ayant des caractéristiques de fabrication équivalente, vendus dans la plupart des magasins Sears.

**Prix du rouleau simple pour comparaison seulement. Nous ne vendons que des rouleaux doubles. Papiers peints en stock non disponibles à notre magasin de Ste-Marthe-sur-le-Lac.

Prix en vigueur jusqu'au 19 août 1989, dans la limite des stocks disponibles.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Étal.' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean, Carrefour Richelieu, 349-2651. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies including Canadian Dollar, US Dollar, and others.

MARCHÉ DES OPTIONS — (Chicago)

Table of option market data for various stocks and indices, including call and put options.

DENRÉES AGRICOLES

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat le kilo: 39.92; 55.167; 40.93; 55.167; prix du gros au détail: \$5.678.

INDICES STANDARD & POOR DES OPTIONS DE CHICAGO

Table of Standard & Poor's option indices for various stocks and indices.

BAROMÈTRE

Statistiques économiques

Table of economic statistics including production, revenue, employment, and prices.

Données trimestrielles

Table of quarterly data for various economic indicators.

Source: Statistique Canada CANSIM (Information: 514-283-5725)

Espace commercial: l'URSS marque un nouveau point

Agence France-Presse WASHINGTON Les Soviétiques ont marqué un nouveau point dans la course à l'espace commercial en élaborant avec une société américaine un projet d'accord de développement en commun d'un nouveau système de lanceur mobile basé sur la technologie du missile intermédiaire soviétique SS-20, a annoncé le magazine spécialisé américain Aviation Week dans sa dernière édition.

L'accord préliminaire a été conclu le 29 juillet dernier entre l'organisation militaire soviétique Technopribor, qui contrôle la production du SS-20 et la société américaine Space Commerce Corp, a précisé Aviation Week. Cette société a déjà conclu un accord avec un autre organisme soviétique, Glavcosmos, pour la commercialisation à l'étranger des lanceurs civils soviétiques.

Les États-Unis, qui avaient consacré la majorité de leurs ressources à la construction des navettes spatiales, ont pris un sérieux retard dans le domaine des lanceurs classiques, que le récent lancement d'une nouvelle fusée Titan 4-D n'a pas réussi à rattraper.

Aux termes du projet d'accord, le futur lanceur — qui a été baptisé «Start» —, utilisera la technologie et les systèmes du SS-20 pouvant être conservés après la destruction de ces missiles aux termes du traité INF. Le système de guidage du SS-20 pourrait ainsi servir de base à la mise au point d'un système de guidage pour le Start, qui devrait être construit dans les ateliers soviétiques chargés de la construction des SS-20.

Ce projet pourrait permettre une conversion «en douceur» des ateliers de montage des SS-20 de l'espace militaire à l'espace civil dans le cadre du processus annoncé par le chef de l'État soviétique M. Mikhaïl Gorbatchev, souligne Aviation Week.

L'accord, le premier conclu entre une société américaine et un organisme militaire soviétique, doit encore recevoir l'aval des autorités américaines, notamment en ce qui concerne les problèmes de vérification, précise le magazine.

Aviation Week ajoute que les Soviétiques affirment pouvoir produire 300 lanceurs Start en cinq ans. Ces fusées seraient montées sur des tracter tout-terrain, permettant leur lancement sans pas de tir comme les SS-20. L'ensemble du système serait en outre aérotransportable. En cas de décision favorable consécutive à l'étude de marché et la conclusion d'un accord définitif avec Technopribor, les essais en vol du Start pourraient débuter dans les premiers mois de 1991.

Les spécifications préliminaires décrivent le lanceur Start comme une fusée à trois étages et à carburant solide, capable d'emporter 150 kgs de charge utile à 500 km d'altitude, pour un poids total au lancement de 45 tonnes et une longueur de 20 m., conclut Aviation Week.

Accord céréalier: É.-U. et URSS reprennent les négociations

Agence France-Presse WASHINGTON Les États-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord pour reprendre en décembre prochain les négociations sur un nouvel accord céréalier à long terme, a annoncé hier le département américain de l'Agriculture.

«Un nouvel accord à long terme contribuera à stabiliser les relations commerciales entre les deux pays et engendrera des exportations supplémentaires», a déclaré M. Clayton Yeutter, le secrétaire américain à l'Agriculture.

Les négociateurs soviétiques et américains n'étaient pas parvenus à un accord en 1988 sur les termes d'un nouvel accord quinquennal et avaient décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 1990, le précédent qui expirait au 30 septembre 1988.

Selon l'accord actuel, Moscou s'est engagé à acheter au moins neuf millions de tonnes de céréales dont au moins quatre millions de tonnes de blé et un volume équivalent de maïs. Le million restant pouvant être soit du soja, du blé ou du maïs ou un mélange de ces trois denrées.

M. Yeutter a également précisé que M. Julius Katz, adjoint de la représentante spéciale pour le Commerce, Mme Carla Hills, conduira la délégation américaine. Les discussions préliminaires débuteront le 4 décembre à Moscou.

LA BOURSE EN BREF

Table of stock market data for Montreal and New York, including volume, price, and indices.

RAPPORT FINANCIER EXPRESS

Table of financial reports for various companies, including profits, losses, and revenues.

FRUITS/LÉGUMES

(PC) — Voici les prix des fruits et légumes du Québec vendus par les grossistes dans la région de Montréal, lundi.

Table of fruit and vegetable prices for various items like apples, oranges, and vegetables.

AMÉRICAINES

(PC) — Voici les prix des fruits et légumes du Québec vendus par les grossistes dans la région de Montréal, lundi.

Table of American fruit and vegetable prices for various items like apples, oranges, and vegetables.

BESTIAUX

(PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal lundi totalisaient 230 bovins et 420 vaches. Les prix s'établissaient ainsi: Bœufs: ventes insuffisantes pour faire une cotation. Taureaux: B et commercial: ventes insuffisantes. Vaches: D1-2: \$58.00-62.00; D3: \$53.00-59.00; très communes: \$45.00-53.00. Taureaux: \$63.00-72.50. Veaux d'abattoir de choix et bons animaux: ventes insuffisantes; moyens et communs: \$70.00-100.00. Veaux de remplacement de type laitière, de bonne qualité: \$120.00-147.00; moyens et communs: \$78.00-120.00. Prix moyen du porc à l'indemnité au Québec, la semaine dernière: \$154.44 les 100 kg (515.12 en Ontario).

La capture de Paul Touvier rouvre de vieilles blessures en France

L'ex-milicien collaborateur des Allemands est en cavale depuis près de 45 ans, grâce notamment à des complicités au sein de l'Eglise de France

NADEGE
PULJAK-EHRMANN
de l'Agence France-Presse
PARIS

L'ancien milicien recherché pour crimes contre l'humanité et arrêté le 24 mai à l'issue d'une longue traque dans un prieuré catholique intégriste du vieux Nice, Paul Touvier, a bénéficié tout au long de sa cavale de près de 45 ans de la complicité d'une partie de l'Eglise catholique.

Chef du service de renseignements de la milice de Lyon entre octobre 1943 et la fin de la guerre, Touvier vivait depuis la Libération dans la clandestinité et sous de faux noms, dont Paul Berthet, du nom de sa femme Monique Berthet, épouse religieuse mais jamais civilement, et Paul Lacroix. Il avait été condamné à mort à deux reprises par coutume, à Lyon le 10 septembre 1945, et à Chambéry le 4 mars 1947.

Sa présence dans des établissements religieux du sud-est de la France avait été signalée plusieurs fois au cours des dernières années.

Le silence de l'Eglise

Si l'Eglise catholique ne peut évidemment être soupçonnée en bloc d'avoir aidé Paul Touvier à se cacher — nombreux sont les ecclésiastiques à s'être distingués par leur courage dans la Résistance —, il reste qu'une partie au moins de ses membres a aidé le condamné à mort à se soustraire à la justice pendant de longues années.

Le quasi silence de la hiérarchie catholique après l'arrestation du criminel — le Président des évêques de France, Mgr Albert Decourtray, s'est gardé de prendre clairement position malgré un communiqué dans lequel il affirme «faire confiance» à la justice de son pays — cache mal l'embarras de l'Eglise face aux complicités, prouvées ou apparentes, dont a bénéficié le fugitif Touvier dans certains milieux ecclésiastiques. Pour sa part, Mgr Lustiger, cardinal-archevêque de Paris, a déclaré: «Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse du droit d'asile. Il faudra interroger ceux qui ont aidé Paul Touvier, et savoir pourquoi. Je ne peux répondre à leur place.»

Dès la Libération, un prêtre, le père Charles Duquaire, prend l'ancien milicien sous sa protection. Jusqu'à sa mort le 9 juin 1987, le père Duquaire — entré au service de l'archevêque de Lyon, le cardinal Pierre-Marie Gerlier, lui-même vichyste convaincu (il avait déclaré en novembre 1940: Pétain, c'est la France, la France, c'est Pétain) — a joué un rôle primordial tout au long de la cavale de Touvier.

À la mort de Mgr Gerlier en janvier 1965, le père Duquaire reste au service de son successeur, Mgr Jean Villot, qui devient secrétaire d'Etat en 1969 et ultérieurement camerlingue au Vatican jusqu'à sa mort en 1979.

Domicilié à l'archevêché de Lyon

C'est grâce notamment à ces protections que Paul Touvier a

trouvé refuge dans diverses abbayes et monastères de France. Les abbayes de Solesmes (Sarthe), de Saint-Wandrille (Pas-de-Calais), et le monastère de la Grande-Chartreuse (Isère) sont au nombre des endroits où le fugitif aurait trouvé refuge. Touvier a même été domicilié au 1, place Fourvière, à Lyon: c'est l'adresse de l'archevêché de la ville.

En fait, Touvier n'a pas toujours vécu caché. Tandis qu'il allait de «planques en planques», d'abbayes en monastères, le père Duquaire, son fidèle protecteur, remue ciel et terre pour mettre un terme à sa clandestinité.

L'abbé tente une première fois, vainement, d'obtenir sa grâce auprès du général De Gaulle. La deuxième tentative, auprès du Georges Pompidou, sera fructueuse puisque, le 23 novembre 1971, le défunt président de France lui accorde sa claudesinité.

Les peines accessoires dont est frappé Touvier, confiscation de ses biens et interdiction de séjour, sont alors annulées.

Paul Touvier commet à ce moment l'erreur de réapparaître. Il revient vivre dans la maison familiale de Chambéry, mais il devra en repartir rapidement en raison des vives protestations d'anciens résistants de la région et de personnalités comme René Cassin, Prix Nobel de la Paix. Il retourne alors à la clandestinité, toujours avec l'aide des religieux qu'il n'a plus quittés depuis.

Crimes contre l'humanité

En 1981, après que six plaintes eurent été déposées contre lui, il est finalement, après une longue bataille juridique, accusé de «crimes contre l'humanité» (crimes imprescriptibles) et un mandat d'arrêt est lancé contre lui.

Au moment de son arrestation, Paul Touvier se trouvait au prieuré Saint-François, dans le vieux Nice. Ce prieuré avait été concédé en 1987 par la municipalité de la Ville de Nice à la Fraternité Saint-Pie X, fondée par l'archevêque schismatique Marcel Lefebvre, excommunié par Rome en juin 1988.

Peu avant de trouver refuge dans ce prieuré, Touvier et sa famille, à savoir sa femme et leurs deux enfants âgés de 37 et 40 ans, vivaient parmi les carmelites intégristes du monastère de Mézières-en-Brenne.

Les subsides des chevaliers

Hormis la fraternité Saint-Pie X, une autre organisation traditionnelle, mais fidèle à Rome, l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame (environ 400 fidèles en Europe), érigée canoniquement en décembre 1964, est impliquée dans la protection de Paul Touvier, certains de ses dirigeants lui ayant régulièrement versé des subsides depuis plusieurs années, selon des documents saisis lors de perquisitions.

Les recherches continuent

Il serait d'autre part concevable d'installer des pompes à énergie solaire pour éviter de brancher la voiture dans une prise électrique tous les 100 kms par mauvais temps.

Les recherches continuent, mais elles ne pourront progresser significativement que si un entrepreneur important se déclarait prêt à investir dans ce type de véhicule, a souligné le député.

Les perspectives de commercialisation sont «excellentes», selon M. Scheer. La démonstration de sa voiture en avril à Bonn, suivie d'une conférence de presse, avait déclenché une foule de réactions enthousiastes. «Beaucoup de gens m'ont téléphoné pour savoir où acheter pareille automobile. La voiture solaire est un marché d'avenir», déclare-t-il.

Avec une production en série, le coût serait inférieur à 10 000 DM (environ \$5400 US), selon les constructeurs.

À la question de savoir si des constructeurs automobiles avaient manifesté un intérêt pour la nouvelle voiture, le député a répondu par la négative. D'après lui, les raisons de ce manque d'enthousiasme de la part des entrepreneurs sont «qu'ils continuent à investir dans la mauvaise direction et négligent les solutions de remplacement».

Malgré ces documents, cet ordre, créé à la fin de la guerre par un moine bénédictin, Don Gerard Lafond, actuellement père-abbé de l'abbaye de Wisques (Pas-de-Calais) dément formellement, depuis l'arrestation de Touvier, avoir secouru l'ancien milicien. Ils sont d'ailleurs soutenus dans leurs démentis par leurs responsables hiérarchiques, leur primat, l'évêque de la cathédrale de Chartres, Mgr Michel Kuhn, et leur chapelain général, Mgr Jean-Pierre Guillaume, l'évêque de Saint-Die.

Un silence regrettable

Solidement implantés à la basilique du Sacré-Coeur de Paris (le prêtre des lieux, le père François de Vorges, les qualifie de «gens bien»), les chevaliers n'hésitent pas à assurer le service d'ordre dans des manifestations, notamment celle qui a rassemblé des milliers de fidèles au dernier chemin de croix du cardinal Jean-Marie Lustiger.

Les plus hauts dignitaires actuels de l'Eglise catholique de France sont totalement étrangers à tout esprit antisémite ou «vichyste». L'attitude de Mgr Decourtray pendant le procès Barbie, qualifiée d'«admirable» par le Grand Rabbin de France Joseph Sitruk, en est une preuve. Leur discrétion après l'arrestation de Touvier est apparue à de nombreux Français comme d'autant plus regrettable.

L'inconvénient de la voiture, pour l'instant, est qu'elle ne peut se substituer à une voiture traditionnelle. L'idée est de l'utiliser en ville et non pour de longs trajets. Elle ne peut donc tenir lieu que de deuxième voiture et n'intéresse pas les automobilistes désirant un seul véhicule à tout faire.

Pourtant, l'utilisation de ces véhicules propres par les habitants des centres urbains contribuerait énormément à réduire la pollution et les bruits des villes, a expliqué le député.

L'engagement de M. Scheer pour la voiture solaire se fait dans le cadre de «l'association pour une ère d'énergie solaire, Eurosolar» dont il est le président. Cette association fondée en 1988 vise à promouvoir l'utilisation industrielle et domestique d'énergie solaire directe aussi bien qu'indirecte (thermique, bio-masse, vent et eau). Elle regroupe des chercheurs, des entreprises et des hommes politiques d'Allemagne de l'Ouest, de Suisse, d'Autriche, de France, d'Italie et de Grande-Bretagne, comme l'ex-PDG de l'agence pour l'énergie solaire Bernard Laponche.

Le deuxième engin déjà au point que lance M. Scheer est le bateau solaire. Il fonctionne selon le même principe que sa voiture et se déplace à la vitesse de 15 nœuds.



Joyau de la City de Londres, la cathédrale Saint-Paul faisait déjà l'objet, il y a près de 20 ans (date de cette photo), des angoisses britanniques, menacée qu'elle était par l'usure du temps. L'honorable Lionel Chevrier s'était même fait à l'époque souscripteur en chef au Québec en vue de sauver le monument et le Trust Royal agissait comme fiduciaire. Aujourd'hui, le célèbre dôme resurgit dans les cauchemars des Britanniques, depuis qu'un journal a publié une photo ne représentant le dôme de la cathédrale (110 mètres de hauteur) émergeant des flots, sous l'effet du réchauffement progressif de la planète, entraînant une hausse du niveau des mers.

PHOTOTHEQUE La Presse

L'effet de serre: les Anglais mobilisent

PAUL DEFOSSEUX
de l'Agence France-Presse
LONDRES

Une photo-montage représentant le dôme de la cathédrale Saint-Paul (110 mètres de hauteur) de Londres émergeant des flots, parue dans le journal «Today», a sensibilisé les Britanniques aux dangers du réchauffement de la planète.

En lançant une campagne apocalyptique, le groupe Ark, créé en décembre dernier, dissident de Greenpeace mais soutenu par diverses vedettes pop, dont Peter Dinklage, David Bowie, Sting, Dave Stewart du groupe Eurythmics et Chrissie Hynde des Pretenders, a ému les foules. Les demandes d'adhésion affluent. Chacun veut «faire quelque chose» pour éviter que le Parlement ne doive se réfugier à Birmingham, au centre du pays, pour échapper à l'immersion que prédit Ark.

Selon le président du groupe, Bryn Jones, ancien directeur du mouvement Greenpeace, le niveau des mers pourrait en effet monter de cinq à sept mètres cinquante d'ici à l'an 2050 en raison du réchauffement prévisible des températures, que l'effet de serre et l'amincissement de la couche d'ozone hausseraient de 1,5 à 4,5 degrés Celsius, faisant fondre des glaces polaires.

La pollution de l'atmosphère par les émanations de gaz carbonique (CO2) et de chlorofluorocarbures (CFC) sont les principaux responsables de ce phénomène, dont l'ampleur est sujette à controverse.

Plusieurs villes englouties

En faisant une carte prospective de la Grande-Bretagne du XXI^e siècle, «après l'inondation», Ark a réussi son premier grand coup médiatique. Selon ce document, Blackpool, dans le Lancashire, côte nord-ouest de l'Angleterre, sera une île en l'an 2050. Doncaster, comté du sud Yorkshire, et Peterborough, comté de Cambridgeshire, respectivement au centre et à l'est de l'Angleterre, seront des cités balnéaires.

Grantham, comté de Lincoln, la ville natale de Mme Margaret Thatcher, «ne sera qu'à quelques coups de pédales de la mer», affirme Bryn Jones. Les villes de Kingstons-sur-Hull, et Grimsby, de part et d'autre de l'estuaire de Humber, nord-est de l'Angleterre, Glasgow, côte ouest de l'Ecosse, Portsmouth, dans le sud, et Belfast, en Irlande du nord, seront englouties.

Ces prévisions alarmistes, que Bryn Jones a présentées lui-même comme une «plaisanterie» à la télévision bri-

tannique, reposent néanmoins sur la certitude scientifique de l'imminence d'une élévation du niveau des mers d'une certaine magnitude.

Démenti partiel

«Il est impossible que le niveau de la mer s'élève de cinq mètres en 60 ans», affirme le Dr Howard Cattle, des services nationaux de météorologie. Mais selon ce chercheur qui travaille également au Conseil de recherche sur l'Environnement, une augmentation de 30 centimètres des eaux d'ici à l'an 2050 est concevable. «Cela nous oblige à renforcer sérieusement nos abris côtiers car il nous faut prévoir l'accroissement des dégâts des tempêtes», dit-il.

Néanmoins, selon Cattle, il n'y a pas de quoi céder à la panique. Un de ses collègues du NERC, le géologue Tony Mayler, abonde en ce sens. «Les prévisions sur la hausse du niveau des mers en raison de l'effet de serre ont été sérieusement révisées à la baisse ces dernières années, à mesure que les probabilités se précisaient», affirme-t-il.

«La plupart des scientifiques supposent maintenant que les températures s'élèveront de 1,5 à 4,5 degrés d'ici à l'an 2050, entraînant une crue marine de 28 à 66 cm», précise le Dr Mayler.

Une telle élévation, sans être catastrophique comme celle prédite par Ark, souligne un besoin urgent d'action globale pour réduire la pollution de notre planète et de son atmosphère.

Le Premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, l'a bien compris. Après avoir décidé d'en faire un thème majeur de son nouveau mandat, elle a organisé, au début de l'année, une conférence internationale intitulée «Sauver la couche d'ozone», qui a eu de bonnes retombées médiatiques.

Plus récemment, elle a organisé un séminaire d'information rassemblant des scientifiques éminents, des responsables d'organisations écologistes, et six membres de son cabinet. Elle envisage de faire voter prochainement une loi «verte» prévoyant l'attribution de quelque \$4 milliards canadiens à la lutte contre toutes les formes de pollution.

Mais, paradoxalement, un monde plus propre et plus «vert» passe, pour Mme Thatcher, par un recours plus grand à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, les centrales thermiques britanniques étant extrêmement polluantes. Un programme qui devrait faire grincer les dents de bien des écologistes...

LAURENCE LE VAN
de l'Agence France-Presse
BONN

Pour ceux qui s'étonneraient de croiser un engin aérodynamique et ovoïde dans les rues de Bonn, la tranquille et modeste capitale ouest-allemande sur les bords du Rhin, l'explication est simple: il s'agit du député Hermann Scheer au volant de sa voiture solaire.

M. Scheer, membre du parti social-démocrate (SPD, opposition), décrit son automobile comme ressemblant à un «œuf spatial». Elle est petite, avec de grandes vitres, ronde à l'arrière et pointue devant. Un petit moteur électrique de deux kilowatts à l'avant de la voiture transforme l'énergie emmagasinée par une cellule solaire, elle-même placée à l'arrière, au-dessus du coffre.

Cette voiture à deux places, qui ne possède pas de boîte de vitesses, d'où ses accélérations un peu lentes, atteint 80 km/h. Sa carrosserie est en plastique pour plus de légèreté.

Par temps ensoleillé, elle se recharge toute seule et peut rouler indéfiniment. Par ciel couvert, le plus fréquent à Bonn, il suffit de la recharger en la branchant dans une prise de courant électrique. Une «dose» d'électricité lui suffit pour parcourir 100 kms et revient à la somme tout à fait négligeable de 40 pfennigs, l'équivalent de 26 sous.

L'innovation de cette voiture réside dans la mise au point d'un système transformant l'énergie solaire en électricité. La plupart des voitures électriques fonctionnent jusqu'à présent avec des énergies traditionnelles.

Le prototype du député a été construit par un centre de formation professionnelle technique de la Sarre (Sud-Ouest de la RFA) et son financement, d'environ 100 000 DM (environ \$54 000 US), a été assumé par des associations pour l'énergie solaire et par des caisses d'épargne. Il est en cours d'inspection par le service de contrôle technique ouest-allemand (TUEV) pour vérifier sa conformité aux normes de sécurité.

D'autres centres développent actuellement ce type de voiture, dont deux en RFA (à Munich et à Erlangen), un en Suisse et le sous-traitant automobile électrique Steyr-Puch en Autriche.

Les possibilités de perfectionnement sont nombreuses et devraient porter entre autres sur l'amélioration de l'efficacité de la cellule solaire ainsi que la fabrication de batteries plus légères et capables d'emmagasiner davantage d'énergie. La carrosserie pourrait, elle aussi, être moins lourde, et conçue de manière à optimiser l'intégration de la cellule.

Certaines voitures déjà complétées atteignent des vitesses de 100 à 120 km/heure.

Columbia: l'heure du lancement tenue secrète

Agence France-Presse
CAP CANAVERAL

■ Le compte à rebours en vue du lancement ce matin de la navette spatiale Columbia, consacré à une mission secrète du Pentagone, se déroulait normalement hier, a indiqué la NASA.

La météo pour ce matin s'annonçait «meilleure que prévu», a indiqué le capitaine Ken Warren, le porte-parole de l'US Air Force. «Malgré un front de mauvais temps sur la Floride, il n'y a que 5 pour cent de chance que le temps soit un problème au moment du lancement», a-t-il dit.

L'heure exacte du lancement — prévu aujourd'hui — ne devait être connue que neuf minutes avant la mise à feu de la navette, cela pour ne pas faciliter la tâche des radars et des stations de poursuite soviétiques en les alertant trop longtemps à l'avance.

Aucun détail ne sera fourni sur la durée du vol et surtout sur la charge utile ultra-secrète que la navette déploiera en orbite.

D'après les experts, il pourrait s'agir d'un satellite de reconnaissance très sophistiqué de 10 tonnes, du type Lacrosse, capable de scruter le territoire ennemi à l'aide d'un puissant radar-imageur. D'après la revue spécialisée Aviation Week, il y aura aussi un second satellite militaire, beaucoup plus petit (125 kg) qui pourrait servir à des expériences liées à l'IDS (Initiative de Défense Stratégique, également connue sous le nom de Guerre des Étoiles).

Columbia, la plus vieille des navettes et la plus lourde, effectuera son premier vol en trois ans et demi, après avoir subi plus de 250 modifications et améliorations techniques. Son dernier lancement avait eu lieu 15 jours avant l'explosion de Challenger, en janvier 86.

L'équipage est constitué de Brewster Shaw, commandant, Richard Richards, co-pilote, Mark Brown, James Adamson et David Leestma. Cette 30^e mission d'une navette sera le baptême de l'espace pour trois de ces astronautes militaires.

Séisme: la région du Saguenay l'a échappé belle

MAURICE GIRARD
Presse Canadienne
NEW YORK

■ Des chercheurs américains affirment, après étude de la composition de la croûte terrestre dans la région du Saguenay affectée par un tremblement de terre l'automne dernier, «qu'une secousse sismique de grande magnitude pourrait causer plus de dégâts, sur une plus longue distance, que les tremblements de terre de la côte Ouest des États-Unis».

Si elle était survenue plus près d'un grand centre urbain, la secousse aurait pu avoir des répercussions graves. «Les dommages ont été limités parce qu'il s'agit d'une région relativement peu peuplée, où les édifices sont éloignés des dénivellations de la couche terrestre», affirment ces chercheurs de l'Université Columbia.

Comme leurs collègues canadiens, ils en arrivent à la conclusion que les découvertes récentes et l'analyse des données du tremblement de terre du Saguenay devraient amener une révision des normes de sécurité de la solidité des édifices (les Codes du bâtiment) en vigueur sur la côte Est américaine, «en particulier pour les habitations de petite structure qui enregistrent des fréquences naturelles élevées».

Au lendemain de l'événement, une équipe de chercheurs l'université Columbia arrivaient au Saguenay avec de l'équipement sophistiqué et poursuivaient leurs recherches. D'une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter, le tremblement de terre survenu en novembre dernier, près de Chicoutimi, au Saguenay a battu en intensité tous les records des 50 dernières années, affirme une publication d'une université américaine.

«Le tremblement du Saguenay a été la plus forte secousse sismique de la côte Est de l'Amérique du Nord en 50 ans», souligne dans sa dernière livraison le magazine scientifique Lamont, publiée sous forme de lettre circulaire par l'observatoire géologique de Lamont-Doherty et le Département de géodésie de l'Université Columbia à Palisades dans l'État de New York.

«Il s'agissait de la plus forte secousse dans cette région depuis le tremblement de 1925, survenu à environ 80 kilomètres de La Malbaie, et qui avait atteint 7 sur l'échelle de Richter. On a enregistré des secousses de force semblable dans cette région en 1870 et en 1663.»

La secousse, qui s'est produite à 18 h 46, le 25 novembre 1988, a été ressentie aussi loin au Sud que Washington D. C..

LES TAUX D'INTÉRÊT

	RSCD 30 RFB 30-40	RFB 40-50 RFB 50-60	DÉPÔT À COURT TERME						DÉPÔT À TERME INTÉRÊT VERSE ANNUELLEMENT					CERTIFICATS GARANTIS INTÉRÊT VERSE ANNUELLEMENT					PRÊTS PERSONNELS	HYPOTHÈQUES RÉSIDENTIELLES					HYPOTHÈQUES COMMERCIALES					
			DÉPÔT min(\$)	30- 59 j.	60- 89 j.	90- 119 j.	120- 179 j.	180- 269 j.	270- 364 j.	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS		3 ANS	4 ANS	5 ANS	% min.	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	1 AN	3 ANS
BANQUES																														
COMM. ITALIENNE	7 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	—	—	—	—	—	15	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	—	—	—
COMMERCE	8 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	14 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
CREDIT SUISSE (Canada)	—	—	50000	10	10	10	10	10	10	5000	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
* FED. CAIS. POP. (Qué.)	6 1/2	6	3000	9	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9	9	9	1000	10 1/2	10 1/2	10	10	10	14 1/2	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	13	12 1/2	11 1/2
* FED. CAIS. POP. MTL.	6 1/2	6 1/2	5000	9	9	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10	10	10	15 1/2	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	—	—
LA FINANCIÈRE	—	—	2500	9	9	9	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	14 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
LAURENTIENNE	7 1/2	6 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10	10	10	14	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
LEUMI (CANADA)	8 1/2	8	5000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LLOYDS DU CANADA	—	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000*	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTREAL	8 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	15	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	—	—	—
NATIONALE	7	6 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000*	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10	10	10	14	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	—	—	—
NATIONALE DE GRÈCE	6	5 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	10	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	15	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	—	—	—
NOUVELLE-ÉCOSSE	7 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	14 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
REP. NAT. DE N.Y. (Can.)	—	—	25000	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	10 1/2	10 1/2	25000	10 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ROYALE	8 1/2	8	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	14	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
TORONTO-DOMINION	7 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	14 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	13	12 1/2	12
FIDUCIERS																														
CANADA TRUST	7	6 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	10	10	10 1/2	10	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	15 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2
CAN. ITALIENNE	6	—	5000	9 1/2	9 1/2	10	10	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	11	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	15	12 1/2	—	—	12	—	12 1/2	—	—
CENTRAL GUARANTY	7 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12 1/2	12
FIDUCIE DES JARDINS	—	7	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
FIRST CITY	—	—	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	—	—	—	—	12 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2
GUARDCOR	—	—	3000	11 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	9 1/2	9 1/2	—	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
GUARDIAN	—	7 1/2	3000	10	10	11	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10	9 1/2	9 1/2	—	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
LA METROPOLITAINE	—	—	5000	9 1/2	9 1/2	10	10	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	—	—	—	—	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2
MONTREAL TRUST	7 1/2	7	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2
MORGAN	—	—	5000	9 1/2	10	10	10	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10	10	10	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOC. NAT. DE FIDUCIE	—	—	2000	9 1/2	9 1/2	10	10	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
TRUST CAPITAL	—	6 1/2	5000	10	10	10	10	10	10	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12 1/2	12
TRUST GENERAL	6 1/2	6	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	15	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
TRUST LA LAURENTIENNE	—	—	5000	9 1/2	9 1/2	10	10	10 1/2	10	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
TRUST NATIONAL	7 1/2	7	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
TRUST PRETOR (ATLAN.)	—	8 1/2	5000	10	10	10	10	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	—	—	—
TRUST PRÊT ET REVENU	6 1/2	5 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
TRUST ROYAL	7 1/2	7 1/2	5000	9 1/2	9 1/2	10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	13 1/2	12 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2
TRUST STANDARD	—	—	5000	10	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	—	—	—	—	—	—	500	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	12	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
WELLINGTON	—	—	5000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	11	10 1/2	10 1/2	10	10	—	12 1/2	12 1/2	12	11 1/2	11 1/2	12 1/2	12	11 1/2
Compilation: La Presse le 31 juillet 1989 — Ces taux sont sujets à changement. * Taux recommandés par la Fédération.																														